

RAPPORT ANNUEL

2024.2025



LE SOMMAIRE

- 03 LE FONDS**
- 04 MOT DU PRÉSIDENT**
- 05 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 06 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET L'ÉQUIPE**
- 08 LES PARTENAIRES FINANCIERS**
- 09 LE PROGRAMME**

LES INTERVENTIONS

- 13 LES FAITS SAILLANTS**
- 15 L'ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS**
- 16 LA DIVERSITÉ MUSICALE**
- 17 L'ÉMERGENCE ET NOTRE
ACCOMPAGNEMENT**
- 19 LA CLIENTÈLE**
- 21 LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES**
- 22 LES ARTISTES AUTOCHTONES**

LES IMPACTS

- 24 LES DÉPENSES PAR SECTEUR**
- LES VENTES**
- 25 LES ACTIVITÉS SCÉNIQUES**
- LES VIDÉOCLIPS**

LES RÉSULTATS

- 26 LES RÉSULTATS FINANCIERS**
- 2024–2025**
- 27 LES PROJETS ACCEPTÉS EN**
- 2024–2025**

LES RÉCOMPENSES

- 37 LES PRIX**
- 39 LES CERTIFICATIONS**

LES ANNEXES

- 41 MERCI**
- 42 LES ÉTATS FINANCIERS**
- 2024–2025**

LES HISTOIRES À SUCCÈS

- 12 ARIANE ROY**
- 14 ASWELL**
- 20 BARNEV**
- 23 ELISAPIE**
- 36 PONTEIX**

LE FONDS



HISTORIQUE

En 1998, le CRTC autorise, dans le cadre de la Politique concernant la radio commerciale (Avis public CRTC 1998-41), la création d'un fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne, établissant une contribution financière de 3% de la valeur des transactions d'acquisition à ce fonds. En novembre 2000, il approuve la proposition conjointe de l'ACR et de l'Adisq précisant la structure et les modalités de Fonds RadioStar, soit le pendant francophone du Radio Starmaker Fund devenu depuis le Canadian Starmaker Fund.

Depuis sa mise en œuvre en août 2001, le Fonds RadioStar offre un programme d'aide financière pour soutenir la commercialisation d'enregistrements sonores canadiens et francophones. La Fondation Musicaction assure la gestion de ce programme depuis le début de ses activités sous la direction du conseil d'administration du Fonds RadioStar. Son programme et ses règles, totalement distincts de ceux de MUSICACTION, sont administrés de façon indépendante.

MISSION

La mission du Fonds RadioStar, telle que libellée dans le Plan stratégique 2024–2025, est la suivante : **Accompagner les artistes émergent.e.s canadien.ne.s en musique francophone et autochtone**, et soutenir leur développement par un appui aux entreprises et organismes susceptibles d'avoir un **impact significatif** sur leur carrière, leurs projets de commercialisation et de promotion d'enregistrements sonores. Offrant toute la flexibilité nécessaire pour **encourager et stimuler l'innovation**, il propose un soutien supplémentaire et subséquent aux autres sources de financement.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1

Maintenir le **cap sur l'émergence d'artistes** et le développement des carrières.

2

Faire preuve de **souplesse en diversifiant ses voies d'accès** et en mettant à niveau les critères d'accès pour soutenir une plus grande **diversité de clientèles**. Le Fonds veille à offrir des **parts de soutien plus équitables** entre les clientèles.

3

Appuyer les visions innovantes et s'adapter pour accompagner les stratégies qui intègrent de **nouveaux formats de diffusion et de consommation**.

4

Reconnaître et tenir compte des **réalités différentes** que vivent les **clientèles francophones canadiennes en situation minoritaire**. Adapter son approche afin d'assurer un **accès pancanadien équitable** et prévoir un **financement dédié**.

MOT DU PRÉSIDENT



UNE DÉCROISSANCE DES REVENUS DE PLUS EN PLUS ABRUPTE

En 2024–2025, pour la première fois depuis sa création, les revenus de RadioStar sont passés sous la barre du million de dollars, s'établissant à 740 151 \$ en comparaison d'une moyenne de 2,8 M\$ de revenus annuels pour les 24 années précédentes. Il s'agit de façon notable d'une baisse de revenus de l'ordre de 58 % par rapport à l'année 2023–2024.

En raison de ce tarissement progressif et en accéléré amorcé depuis 2020–2021, le Fonds est donc entré, au cours de ce dernier exercice financier, dans une phase cruciale de son histoire, et ce, malgré une planification stratégique en amont visant à échelonner sur plusieurs années les contributions reçues des radiodiffuseurs traditionnels afin de prolonger sa durée de vie et d'assurer une aide constante pour ses clientèles qui en ont plus que jamais grandement besoin.

Par conséquent, selon l'état actuel de ses finances, RadioStar a devant elle une vie de 2 à 3 ans et, à terme, sera dans une situation similaire à celle de son pendant anglophone, le Canadian Starmaker Fund, qui a suspendu pour l'instant ses rondes de financement futures en raison de l'incertitude de son financement. À ce moment-ci, les sommes espérées des entreprises en ligne ne se sont pas matérialisées en raison de la contestation judiciaire en cours de la décision du CRTC ordonnant qu'elles contribuent au système de radiodiffusion canadien, ce qui oblige RadioStar à puiser de façon toujours plus substantielle dans sa réserve constituée.

Mais cela n'empêche pas RadioStar d'avancer et, sur une note plus enthousiasmante, elle a continué de favoriser la découvervabilité des enregistrements sonores francophones et autochtones canadiens en prenant des engagements de 3 576 235 \$ pendant l'année 2024–2025. Le conseil d'administration a ainsi maintenu un niveau similaire d'engagement à celui de l'année précédente, dans l'espoir de voir de nouveaux revenus se concrétiser, ce qui permettrait de pérenniser RadioStar. Concrètement, ces sommes ont permis, sous le volet Commercialisation, de soutenir 180 projets, 151 artistes différent.e.s et 43 structures différentes, autant de preuves de l'utilité de RadioStar dans le paysage musical canadien et autochtone. En 2024–2025, le conseil a fait le même choix d'un maintien du niveau d'engagement pour l'année 2025–2026, espérant toujours une embellie durable sur le plan financier.

Et c'est dans cette optique que RadioStar a continué de participer au processus de modernisation du CRTC. Elle a déposé une intervention dans le cadre de la consultation CRTC 2025-52 sur le contenu audio canadien et autochtone, pour mettre en valeur sa mission à l'égard des artistes en début et en développement de carrière et le fait qu'elle est un outil de découvervabilité en soi puisqu'elle finance le 2^e souffle de commercialisation et de promotion d'albums et de titres.

Par ailleurs, sur le plan de la gouvernance, le conseil a formalisé davantage son élargissement aux langues autochtones en modifiant les objectifs de ses Règlements administratifs afin d'y inclure la promotion des artistes en langues autochtones et la commercialisation de leurs enregistrements sonores.

L'année 2024–2025 a marqué mon retour sur le conseil d'administration de RadioStar et à sa présidence et je remercie l'équipe et les membres du conseil pour leur accueil. Je tiens aussi à remercier pour leur participation aux travaux du conseil Natalie Aloessode-Bernardin, qui a quitté durant l'année, ainsi que Raymond Du Berger et Patrick Binette qui partiront cet automne à la fin de leur mandat. Sur ce, laissons-nous sur une note d'optimisme, remplie d'espoir de voir la vie de RadioStar se prolonger durablement!

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Archambault".

Philippe Archambault,
Président

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



UN PROGRAMME QUI A FAIT SES PREUVES

C'est avec détermination que le Fonds RadioStar a poursuivi ses actions, en 2024–2025, afin d'assurer l'amélioration en continu de son programme d'aide et le maintien du financement offert à ses clientèles à un même niveau. Avec pour objectif premier l'émergence des artistes du secteur francophone canadien et le développement de leur carrière, le Fonds garde donc le cap malgré ses perspectives financières incertaines et continue d'atteindre la majorité des cibles qu'il s'est fixé lors de sa refonte de 2021–2022.

Dans un souci d'être toujours en parfait accord avec les réalités du marché et l'évolution des musiques, RadioStar a actualisé, en 2024–2025, les définitions d'album et de EP, et également certaines catégories musicales, cela en perspective du prochain exercice financier. Ainsi, la musique du monde est devenue la musique globale et la musique urbaine a été renommée musique électronique, et toutes deux ont vu leur définition respective améliorée. Les définitions de musique traditionnelle et de musique alternative ont aussi été revues dans ce même esprit. De plus, tel qu'annoncé dans ce mot l'année dernière et dans une volonté de mieux refléter la diversité des voix, RadioStar a ajouté en 2024–2025 un questionnaire démographique d'auto-identification volontaire à ses formulaires de demande. Cela lui permettra d'améliorer son programme au bénéfice d'une plus grande représentativité des groupes visant l'équité.

Si nous regardons les résultats de l'année 2024–2025, il se dégage d'emblée que le programme remodelé en 2021–2022 atteint une constance, un rythme de croisière. Par exemple, pour une deuxième année de suite, les cibles fixées quant aux catégories d'artistes (Artistes en début de carrière – Artistes en développement de carrière – Artistes établi.e.s) sont atteintes pour l'ensemble du volet Commercialisation. Ce faisant, RadioStar remplit sa mission en matière d'émergence puisqu'elle a aidé une majorité d'artistes en début de carrière (1^{er}, 2^e et 3^e album), soit 69 % ou 104 des 151 artistes soutenu.e.s. Soulignons aussi que la hausse des projets des communautés francophones en situation minoritaire se maintient, étant passés de 3 en 2020–2021, sous l'ancien programme, à 10 et plus pour les 3 dernières années. Le nombre de structures différentes aidées est aussi en hausse, atteignant 43 cette année, par comparaison avec 29 structures en 2020–2021. De fait, on peut donc dire après 4 ans que le remodelage du programme lui permet effectivement de soutenir une plus grande diversité de clientèles et donc de structures, incluant des artistes-entrepreneur.e.s, ce qui était l'un des effets recherchés.

Si nous tournons notre regard de façon plus spécifique vers les différentes voies d'accès du volet Commercialisation, celles-ci ont chacune atteint de bons résultats en 2024–2025. En effet, pour une deuxième année de suite, l'Accès 1 pour les maisons de disques reconnues respecte les cibles pour chacune des catégories d'artistes, tant en matière d'investissements que du nombre d'artistes. L'Accès 2, basé sur les ventes, n'est pas en reste, dépassant ses cibles pour les artistes en début de carrière et en développement de carrière. Qui plus est, pour une deuxième année consécutive, la demande a été au rendez-vous sous l'Accès 2, avec 25 % de l'ensemble des engagements. Du côté de l'Accès 3, voie par sélection, soulignons que plus de projets ont été acceptés cette année qu'en 2023–2024 et que 100 % de ceux-ci ont trait à des artistes en début de carrière.

Des défis demeurent, comme celui de faire davantage connaître les voies d'accès de RadioStar auprès des artistes et des entreprises des communautés autochtones et francophones en situation minoritaire afin de mieux soutenir leurs élans musicaux. Nous nous y engageons.

En définitive, tous ces résultats permettent de conclure que le programme remanié de RadioStar prend racine tout en évoluant toujours un peu plus chaque année. Si des fonds additionnels se concrétisent, Fonds RadioStar, avec ses assises solides, sera en mesure de poursuivre sur cette belle lancée.

Louise Chenail,
Directrice générale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Fonds RadioStar est composé de douze membres votant.e.s. Il est formé de cinq représentant.e.s des radiodiffuseurs nommé.e.s par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), de cinq représentant.e.s de l'industrie nommé.e.s par l'Adisq et de deux personnes proposées conjointement par l'ACR et l'Adisq.



PHILIPPE ARCHAMBAULT

Président

Directeur général, Audiogram
Vice-président musique, Québecor Sports
et divertissement



MARTINE TREMBLAY

Vice-présidente

Avocate, Arsenal Média
Avocate et Associée, Lussier & Khouzam



RAYMOND DU BERGER

Trésorier

Président, Disques Artic



VINCENT GARNEAU

Secrétaire

Directeur musical, Bell Média



JEAN-CHRISTIAN AUBRY

Administrateur

Directeur général, Bonsound



PATRICK BINETTE

Administrateur

Directeur, Contenu et Programmation,
Stingray



NATHALIE CORBEIL

Administratrice

Présidente, Développement des affaires,
L'Équipe Nat Corbeil



ANOUSHKA HAJ-ASSAAD

Administratrice

Conseillère légale, SiriusXM Canada



PIER-ÉTIENNE LESSARD

Administrateur

Programmateur musical, CKOI



EVE PARÉ

Administratrice

Directrice générale, Adisq



JENNY THIBAULT

Administratrice

Directrice générale et artistique,
Société des arts technologiques

L'ÉQUIPE DE LA GESTION DU FONDS



LOUISE CHENAIL
Directrice générale



ANNE-KARINE TREMBLAY
Directrice des affaires corporatives
Développement collectif et international



EMILY NESSELER
Gestionnaire
Finances et opérations



VÉRONIQUE LANDRY
Gestionnaire
Développement stratégique – Programmes



CLAUDE VON DESCHWANDEN
Responsable des initiatives individuelles
et du Fonds RadioStar



NICOLE ROUABAH
Contrôleur financier



GWENAËLLE SARTRE
Responsable, Opérations
et données



GAËLLE BEAUREGARD
Conseillère, Affaires corporatives
et légales – Vigie



GENEVIEVE MOREAU
Coordonnatrice des ressources humaines
Accueil et liaison avec les clientèles



JACINTHE ROY
Coordonnatrice des opérations



ROSELINÉ LILI EGOUME
Technicienne comptable



LYNDA AUBIN
Adjointe administrative



ÉMILIE PAQUETTE
Chargée de programmes
Sélections – Initiatives individuelles
et Fonds RadioStar



EVELYNE LANGLOIS-PAQUETTE
Analyste principale



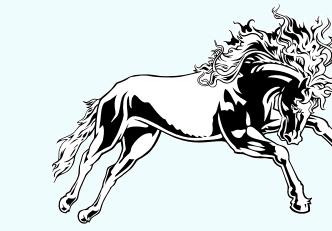
MYLÈNE CARASSIC
Analyste



CHLOÉ MÉTHOT-BOUDREAU
Responsable, Communications
et relations publiques

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Merci à nos partenaires pour leur soutien à l'industrie et aux artistes.



**ARSENAL
MEDIA**



LOCAL RADIO LAB



STINGRAY

RADIOS 2024–2025

11733630 CANADA

COMMUNICATIONS
MÉDIA
ÉVANGÉLIQUE

KENNER MEDIA
(EDMONTON)

RADIUS HOLDING

1193833 B.C.

COOPÉRATIVE
RADIO WEB MÉDIA
DES SOURCES

LAKESIDE RADIO
BROADCASTING

ROGERS MEDIA

2784486 ONTARIO

DURHAM RADIO

MY BROADCASTING
CORPORATION

SONÈME (2007)

9427899 CANADA

GOLDEN HORSHOE
BROADCASTING

NEETI P. RAY

TORRES MEDIA
OTTAWA

ACADIA
BROADCASTING

GOLDEN WEST
BROADCASTING

PATTISON MEDIA

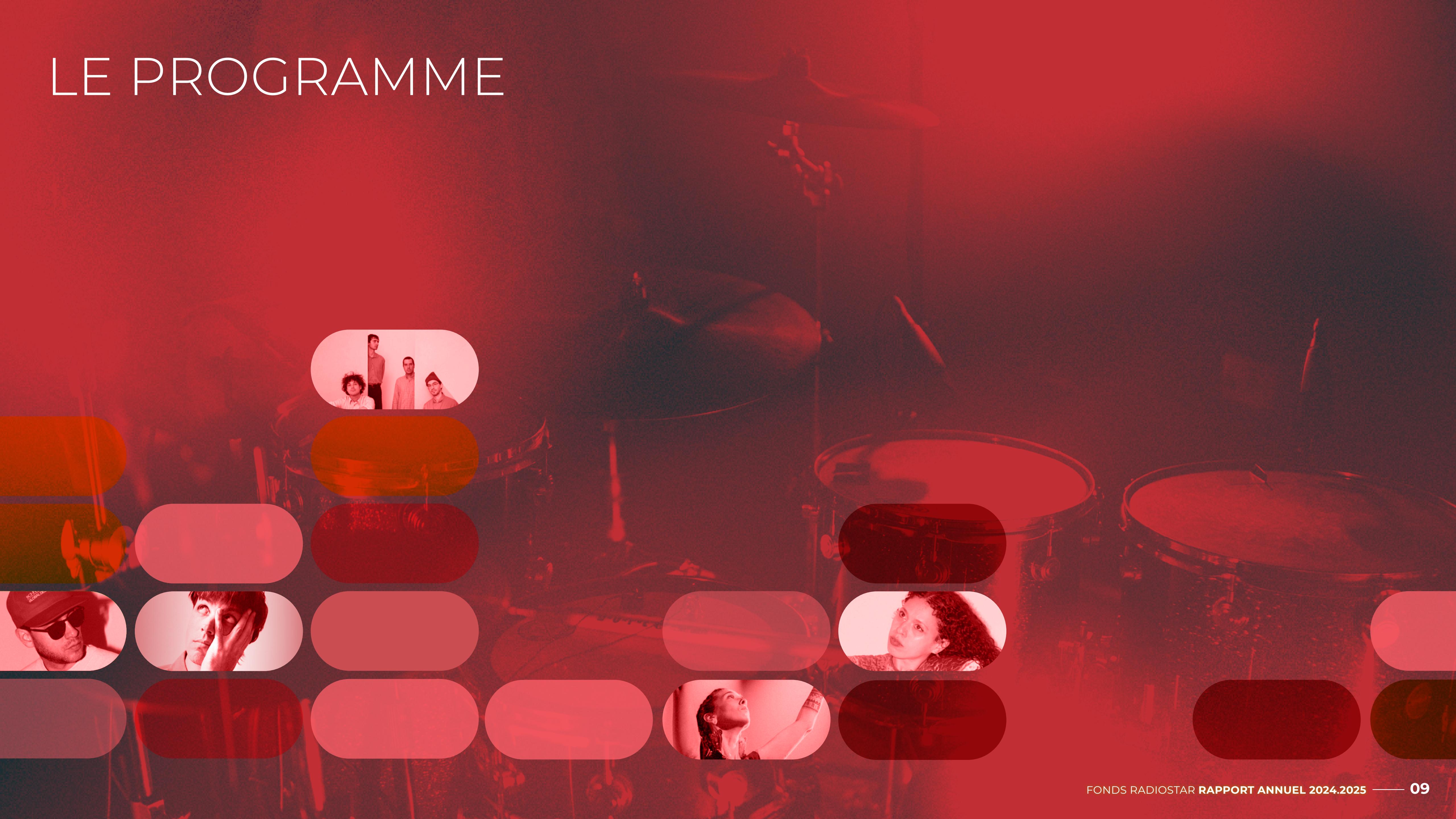
VISTA RADIO

BERTOR
COMMUNICATIONS

HARVEST
MINISTRIES SUDBURY
(ETERNACOM)

RADIO BEAUCE

LE PROGRAMME



VOLET 1 COMMERCIALISATION



3 VOIES D'ACCÈS

ACCÈS 1

L'octroi d'un statut de maison de disques reconnue basé sur un rendement supérieur et permettant le dépôt d'une demande annuelle.



14 demandes acceptées

3 785 103 \$ demandés

2 200 001 \$ engagés

2 113 801 \$ déboursés

DÉTAILS

ACCÈS 2

L'approbation directe de projets portés par les maisons de disques lorsque ceux-ci atteignent certains seuils de ventes établis en fonction du nombre d'albums en carrière de l'artiste.



22 demandes acceptées

845 468 \$ demandés

814 040 \$ engagés

754 171 \$ déboursés

DÉTAILS

ACCÈS 3

Le dépôt par sélection dans le cadre de deux inscriptions annuelles pour les projets où un rendement peut être démontré. Cet accès se divise en deux axes distincts, le premier visant les artistes et les entreprises des communautés francophones en situation minoritaire (3A), et le second ciblant les artistes et les entreprises du Québec (3B).



ACCÈS 3A

7 demandes acceptées

140 741 \$ demandés

125 669 \$ engagés

108 210 \$ déboursés

DÉTAILS



7 demandes acceptées

373 714 \$ demandés

181 625 \$ engagés

145 989 \$ déboursés

DÉTAILS

Objectif

Appuyer les investissements réalisés en promotion et en mise en marché de projets canadiens en musique vocale francophone et autochtone. Priorité accordée aux projets visant les artistes en début de carrière (1, 2 ou 3 albums), suivis par les projets ciblant les artistes en développement de carrière (4 ou 5 albums).

Pour quel.le bénéficiaire ?

La ou le Demandeur doit détenir les droits d'exploitation de l'enregistrement sonore visé.

Bilan 2024–2025

En 2024–2025, la part des engagements relative aux maisons de disques reconnues (Accès 1) représente 66 % de tous les engagements du volet Commercialisation, sensiblement comme l'an dernier (65%). L'aide engagée sous l'Accès 2 (Atteinte de seuils de ventes) a légèrement diminué en importance par rapport à l'année précédente, se situant à 24,5 % comparativement à 27 %. Sous cet accès, la demande continue d'être au rendez-vous avec 22 dossiers déposés en comparaison de 25 l'année antérieure. Finalement, en ce qui a trait à l'Accès 3 (Sélection), la part de l'aide engagée est légèrement en hausse, représentant 9 % des engagements par rapport à 8 % en 2023–2024. Cette hausse s'explique, entre autres éléments, par une augmentation de la demande de l'ordre de 36 % sous cet accès.

VOLET 2 PROJET COLLECTIF



MON PREMIER GALA / MA PREMIÈRE NOMINATION 2025

Le *Premier Gala 2025*, rendez-vous télévisuel diffusé en direct sur Télé-Québec et en rediffusion sur ICI TÉLÉ et sur TOUT.TV le 5 novembre 2025, a permis de générer un **impact important sur la visibilité d'une quarantaine d'artistes émergent.e.s ou en développement de carrière**. Quant à *Ma première nomination*, cette initiative a salué une vingtaine d'artistes qui étaient en nomination pour une première fois dans le cadre des Galas de l'Adisq grâce à des actions promotionnelles ciblées en partenariat avec divers médias.



140 000 \$ accordés

DÉTAILS

Objectif

Soutenir la réalisation de projets de promotion collective structurants pour le secteur de la musique canadienne francophone et autochtone. Les projets doivent appuyer et être complémentaires aux stratégies individuelles de mise en marché d'enregistrements sonores de la clientèle du Fonds au volet Commercialisation.

Pour quel.le bénéficiaire ?

Association professionnelle représentative du secteur des entreprises de l'enregistrement sonore en **musique canadienne francophone et autochtone**.

Trois projets financés

Le premier et le dernier projet ont généré des **impacts directs sur la visibilité et le développement de la carrière des artistes**. Le deuxième projet a davantage été soutenu pour son **effet sur la découverabilité**, en suscitant de manière très directe l'intérêt d'un public recherché, soit celui des jeunes.

Demandeurs

Adisq — Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo

APCM — Association des professionnel.le.s de la chanson et de la musique

L'ADISQ À L'ÉCOLE

Appuyé pour la seconde fois par le Fonds RadioStar, ce projet permet à une vingtaine d'artistes en nomination au *Gala de l'Adisq* de rejoindre un public convoité : les jeunes des écoles secondaires et primaires. En effet, les enseignant.e.s qui se sont prêté.e.s au jeu obtiennent une trousse numérique contenant les paroles, la biographie de l'artiste, un fichier de la chanson ainsi qu'une vidéo dans laquelle celui ou celle-ci présente et parle de sa chanson.



50 000 \$ accordés

DÉTAILS

RAYONNEMENT DES ARTISTES DE LA FRANCOPHONIE : GALA TRILLE OR 2025

Représentant depuis près de 30 ans les artistes et les entreprises de l'Ontario et de l'Ouest qui évoluent au sein de l'industrie musicale francophone canadienne en situation minoritaire, l'APCM organisait la 13^e édition du Gala Trille Or, du 27 au 29 mai 2025, à Ottawa. Cette remise de prix radiodiffusée a souligné l'excellence d'une trentaine d'artistes de l'Ontario et de l'Ouest canadien bénéficiant d'une stratégie promotionnelle importante.



64 900 \$ accordés

DÉTAILS

HISTOIRE À SUCCÈS

ARIANE ROY

Décrise à de nombreuses reprises comme une « bête de scène », Ariane Roy fait tourner les têtes. Nommée Révélation de l'année à l'Adisq en 2022 et Révélation Radio-Canada en 2021–2022, l'autrice-compositrice-interprète s'impose sur la scène musicale québécoise avec deux albums contrastés. Tandis que *medium plaisir* (2022) proposait douze chansons pop explorant les thèmes de l'amour et le deuil du passage de l'enfance à la vie adulte, son deuxième album, *Dogue* (2025), « montre les crocs » avec une énergie plus explosive et audacieuse.

Co-réalisé avec Félix Petit, *Dogue* propose des sonorités plus sombres et synthétiques que ses projets précédents. L'album a séduit les critiques et le public, permettant à l'artiste de remplir 30 salles au Québec dont le Club Soda à Montréal et l'Impérial Bell à Québec à guichets fermés. Avec près de 10 millions d'écoutes en continu, Ariane Roy continue de captiver la jeunesse, qui lui a décerné cette année le Prix collégial de la chanson de l'année remis par le RIASQ, pour une deuxième fois, pour sa pièce *Dogue*.

L'aide du Fonds a notamment permis à l'artiste d'investir dans une tournée de spectacles, dans des relations de presse intensives, en promotion radio et web, ainsi que dans une vidéo promotionnelle qui présente l'artiste en 73 questions, dans le cadre de la promotion de *Dogue*.

Bénéficiaire :

La Maison Fauve

Accès 2 :

Projets atteignant les seuils de ventes

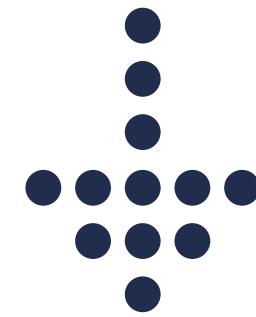


LES FAITS SAILLANTS

Aide directe à
43
entreprises et
artistes-entrepreneur.e.s
différent.e.s

3 VOIES D'ACCÈS

pour des activités de
commercialisation



ACCÈS 1

11 maisons de
disques reconnues

144 projets pour
124 artistes

ACCÈS 2

22 projets pour
17 artistes

ACCÈS 3

14 projets pour
10 artistes

3A
7 projets
pour
5 artistes

3B
7 projets
pour
5 artistes

180
PROJETS
DIFFÉRENTS

151 ARTISTES
DIFFÉRENT.E.S

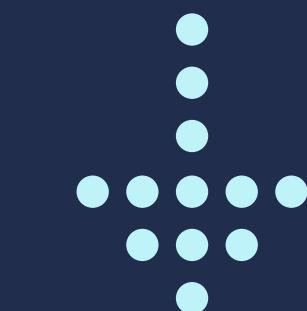
69 % en
début de
carrière

145 ALBUMS | **10** EP | **14** TITRES

12 projets
d'artistes francophones
en situation minoritaire

7 % de tous les
projets financés

3 321 335 \$
EN COMMERCIALISATION



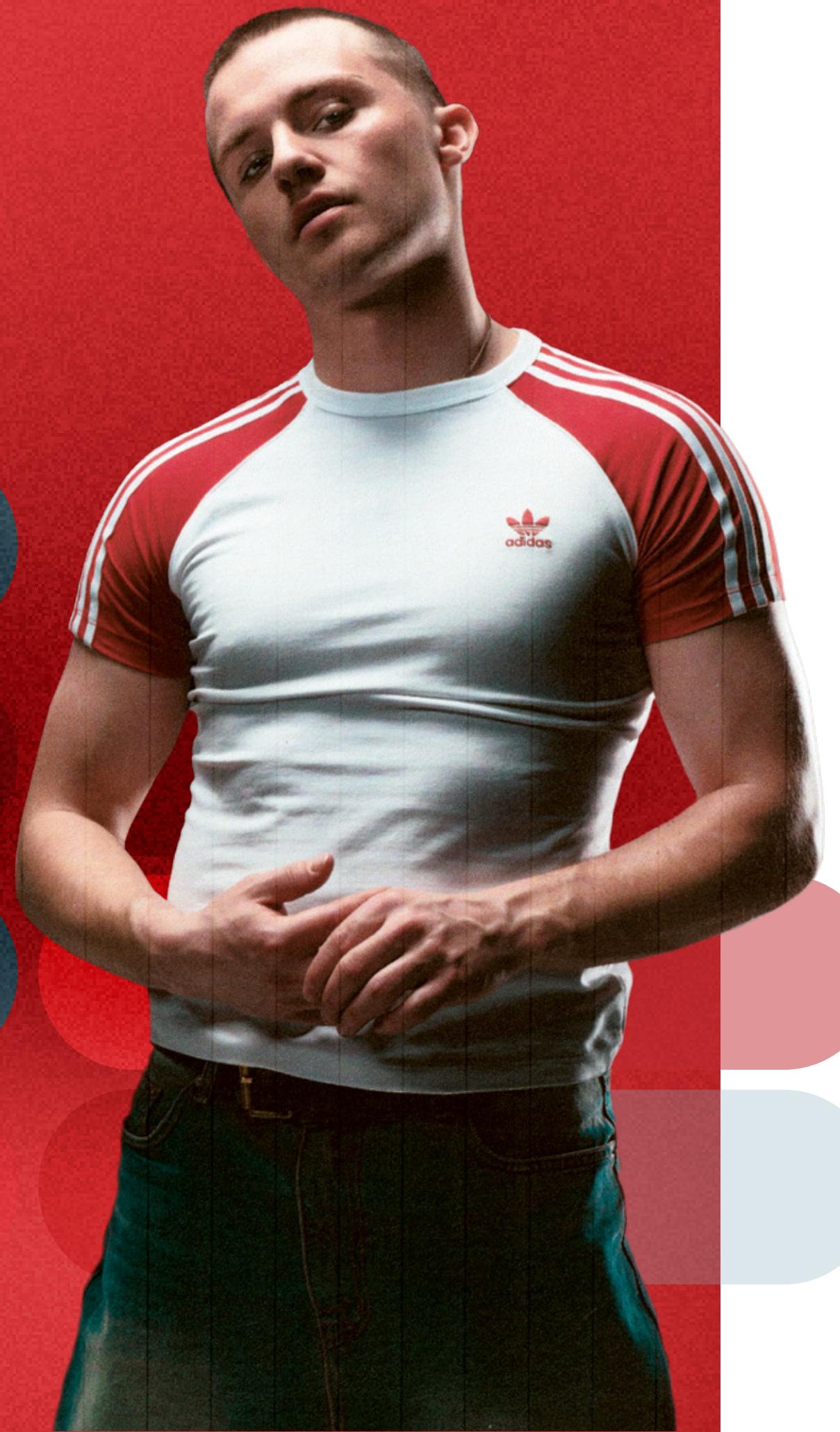
77 %
en promotion
et images

23 %
en activités
scéniques



254 900 \$
pour **3 PROJETS**
COLLECTIFS

HISTOIRE À SUCCÈS



ASWELL

Nouveau visage dans le paysage du rap québécois, Aswell connaît un rapide succès auprès du public, cumulant plus de 56 millions de streams en plus d'être nommé à l'Adisq dans la catégorie Succès Populaire dès son premier album. S'étant produit sur scène déjà plus de 200 fois au Québec, on le reconnaît par sa musique où se rencontrent l'emo-rap, la pop et le folk québécois.

L'aide du Fonds lui aura permis notamment de créer des contenus vidéos qui favorisent la découverte et l'engagement sur les médias sociaux, en plus de lui permettre une campagne d'affichage, des relations de presse, du pistage radio et une aide au spectacle.

L'artiste originaire de Saint-Bruno-de-Montarville signe l'album *Banlieue* le 8 mars 2024. Celui-ci touche le grand public par ses thématiques familiaires, l'intimité de ses textes et ses rythmes accrocheurs. Il y explore notamment les tumultes amoureux, le vide existentiel et l'ambition de réussir entouré des siens.

Bénéficiaires :

9526-3059 Québec inc. et Preste

Accès 3B :

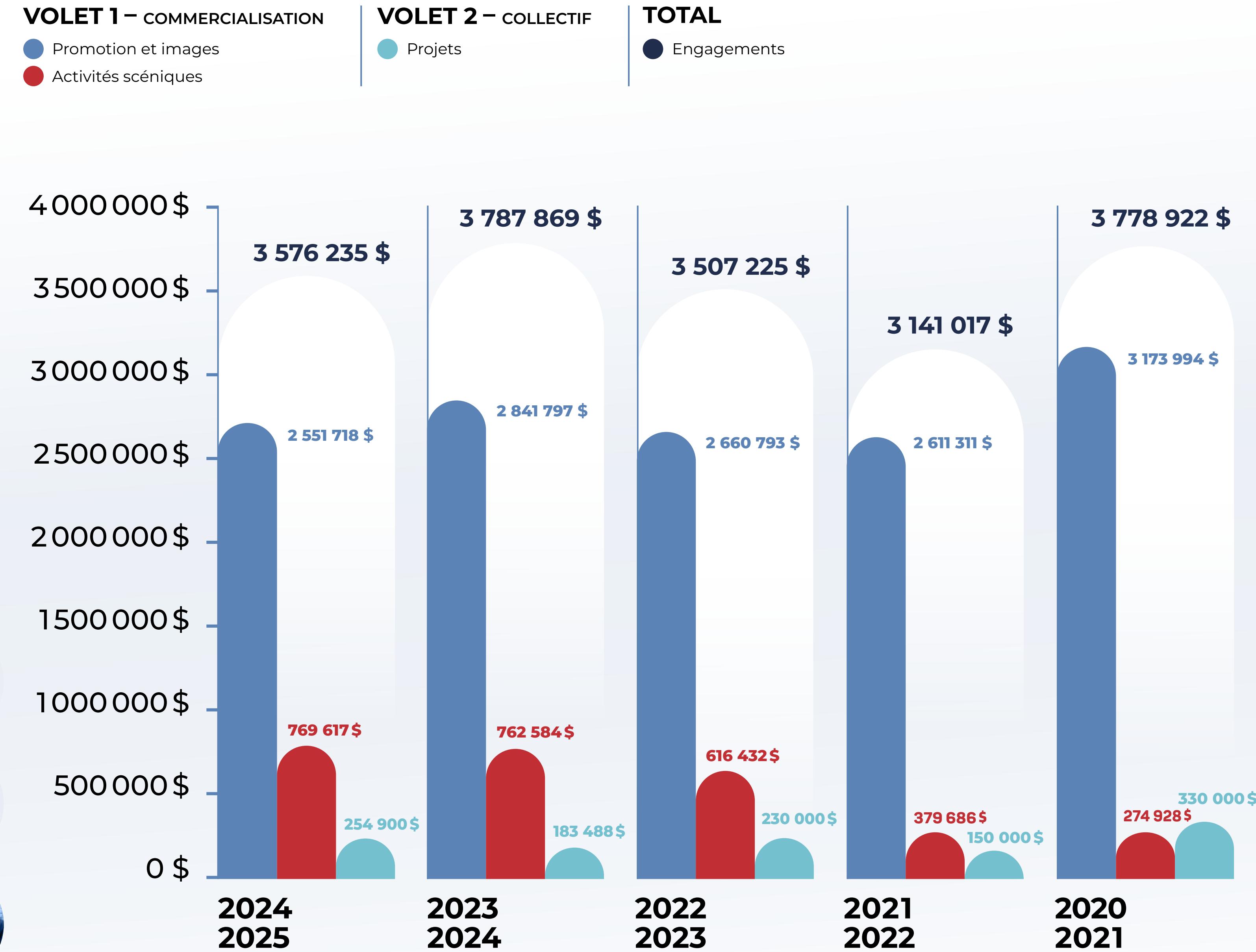
Artiste ou entreprise du Québec avec un projet prometteur

L'ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS

Le Fonds RadioStar a terminé l'année 2024–2025 avec des engagements de 3 576 235 \$, un montant similaire à 2022–2023.

Sous le volet Commercialisation, les activités de Promotion et d'images, avec une part des engagements de 71%, sont en baisse comparativement à l'an dernier (75%), alors que la part des Activités scéniques continue d'augmenter pour atteindre 22% des sommes engagées, soit le plus haut pourcentage des 5 dernières années. Par ailleurs, il est important de souligner que l'aide aux spectacles est limitée, la priorité du Fonds demeurant les activités de promotion.

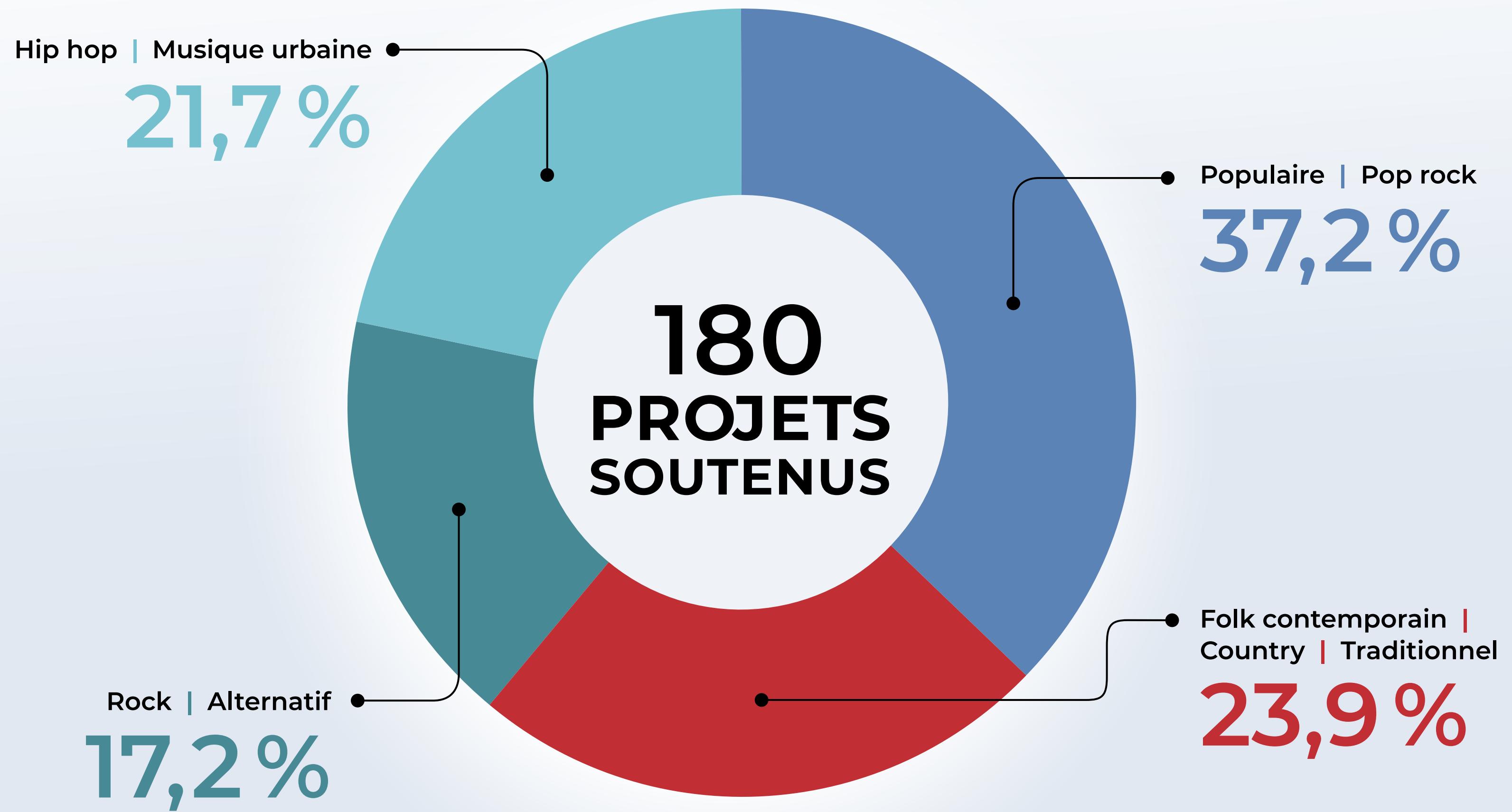
Pour ce qui est des projets collectifs, leur part d'engagements, soit 7%, se situe à un niveau relativement similaire aux trois dernières années en termes de proportion (5% et 6%), en comparaison à 9% en 2020–2021.



LA DIVERSITÉ MUSICALE

En 2024–2025, ce sont 180 projets qui ont été soutenus permettant ainsi à 151 artistes différent.e.s de bénéficier de l'aide du Fonds en appui à la commercialisation de leurs enregistrements sonores. Les projets soutenus se rattachent à 9 des 12 catégories musicales répertoriées par Fonds RadioStar et qui sont présentées habituellement sous 5 regroupements de genres musicaux. Ainsi, outre l'absence de projet jeunesse, aucun projet jazz et en musique du monde n'a été reçu dans la dernière année, de telle sorte que le regroupement de ces deux catégories a été retiré de la présentation qui suit.

Les catégories Populaire et Pop rock continuent d'être en tête avec une proportion de 37,2% des projets acceptés. Les catégories Folk contemporain / Country / Traditionnel présentent pour leur part une hausse de 3,9 points de pourcentage comparativement à l'année précédente. Les catégories Hip Hop et Musique urbaine présentent pour leur part un léger recul avec une proportion de 21,7% comparativement à 25,1% l'an dernier, alors que les catégories Rock et Alternatif indiquent également une hausse pour atteindre 17,2% (14,9% en 2023–2024).



L'ÉMERGENCE ET NOTRE ACCOMPAGNEMENT

En 2024–2025, en accord avec la mission du Fonds et en parfaite adéquation avec les cibles établies pour les catégories d'artistes, les artistes en début de carrière, au nombre de 104, représentent 69 % des artistes soutenu.e.s sous l'ensemble des trois accès (Cible fixée – 60 à 75 %) et les artistes en développement, au nombre de 33, comptent pour 22 % de ceux.celles-ci (Cible fixée – 15 à 25 %). Les deux catégories regroupées représentent 91 % des artistes bénéficiaires du Fonds, et ce, presque comme en 2023–2024 (92 %). En termes de montants accordés et engagés, ce sont 94 % des sommes qui ont été dirigées cette année vers ces deux catégories d'artistes.

151 ARTISTES SOUTENU.E.S
3 319 651 \$ ACCORDÉS

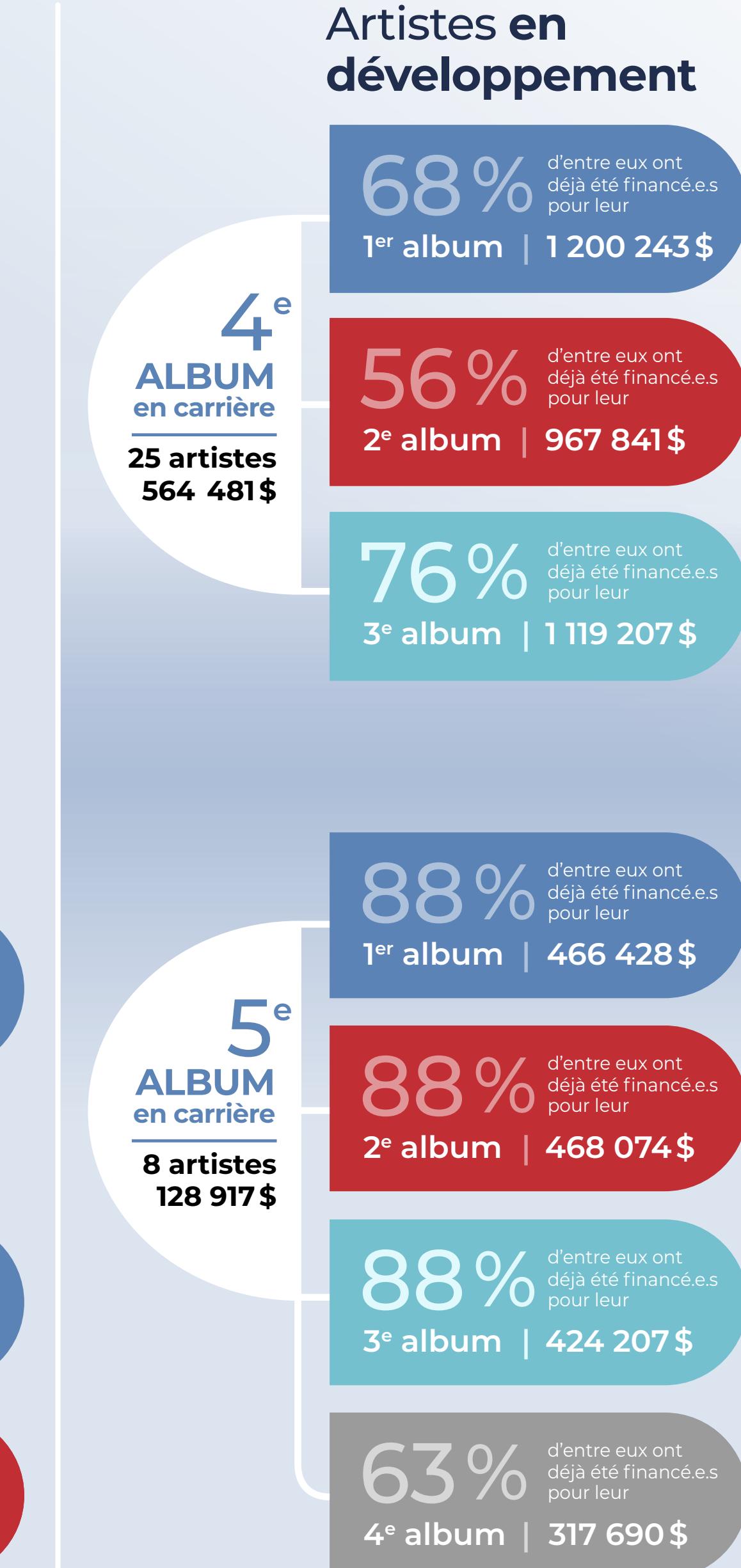
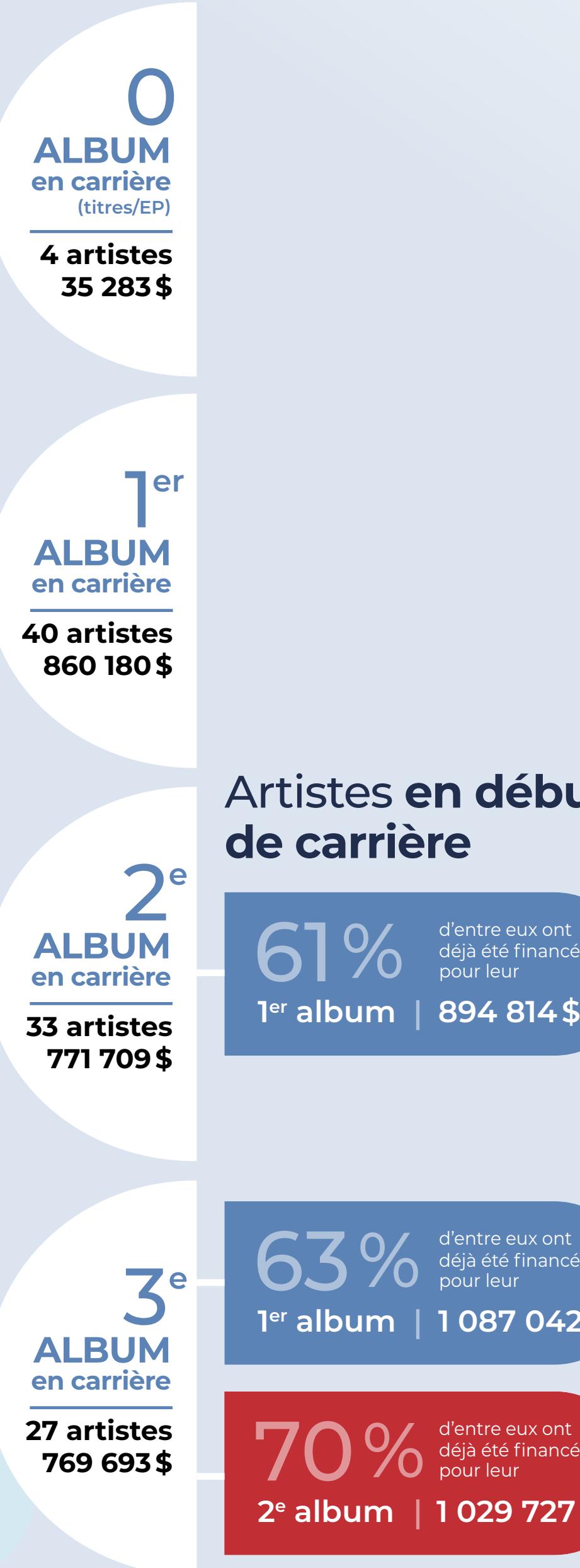
	ARTISTES EN DÉBUT DE CARRIÈRE 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e ALBUM	ARTISTES EN DÉVELOPPEMENT 4 ^e et 5 ^e ALBUM	ARTISTES ÉTABLI.E.S 6 ^e ALBUM et plus
Accès 1	124 artistes soutenu.e.s 2 198 317 \$ accordés	80 artistes 1 489 283 \$	30 artistes 519 645 \$
Accès 2	17 artistes soutenu.e.s 814 040 \$ engagés	14 artistes 640 287 \$	3 artistes 173 753 \$
Accès 3	10 artistes soutenu.e.s 307 294 \$ engagés	10 artistes 307 294 \$	
TOTAL	104 artistes 2 436 864 \$	33 artistes 693 398 \$	14 artistes 189 389 \$

Il est à noter que cette répartition relative aux catégories d'artistes s'appuie, pour les Accès 2 et 3, sur les demandes à l'entrée, alors que pour l'Accès 1, les données proviennent des rapports finaux des dossiers 2024–2025 des maisons de disques reconnues. S'agissant d'une enveloppe annuelle attribuée à une entreprise, cette méthodologie différente pour l'Accès 1 permet d'identifier en fin de processus les artistes qui y sont véritablement soutenu.e.s et il peut en résulter une différence entre le montant engagé au départ (2 200 001 \$) et le montant ultimement accordé (2 198 317 \$) comme c'est le cas en 2024–2025.

LE FINANCEMENT DES ALBUMS

ENGAGEMENT DANS LA DURÉE

En 2024-2025, le Fonds aura permis à 40 artistes de bénéficier d'une aide pour leur 1^{er} album en carrière pour une somme globale de 860 180 \$, ce qui représente plus du quart du montant total accordé et engagé sous le volet Commercialisation. Trente-trois artistes ont été soutenu.e.s pour leur deuxième album en carrière à hauteur de 771 709 \$ et 61% d'entre eux et elles avaient déjà été accompagné.e.s par le Fonds pour leur premier album en carrière. En ce qui a trait aux troisièmes albums en carrière, ce sont 27 artistes à avoir été soutenu.e.s pour une somme de 769 693 \$. De ceux et celles-ci, 63% avaient reçu l'aide de RadioStar pour leur premier album et 70% pour leur second album en carrière.



Notre mission est d'accompagner les artistes émergent.e.s, mais également de les soutenir dans le développement de leurs carrières.

Artistes établi.e.s



LA CLIENTÈLE

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES ET DES ENGAGEMENTS SELON LES ACCÈS ET LES PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES

Sous le volet Commercialisation en 2024–2025, les engagements totaux de 3 321 335 \$ ont été distribués à 50 bénéficiaires selon les trois accès, comparativement à 41 en 2023–2024. La création de l'Accès 3 durant l'exercice 2021–2022 aura permis aux artistes issu.e.s des communautés francophones en situation minoritaire ainsi qu'aux artistes québécois.e.s de déposer leurs propres demandes et d'en bénéficier directement. Les artistes représentent cette année 12% des bénéficiaires directs du Fonds en comparaison de 7% en 2023–2024.

	ARTISTES	MAISONS DE DISQUES	MAISONS DE DISQUES ET PRODUCTEUR.TRICE.S DE SPECTACLES	PRODUCTEUR.TRICE.S DE SPECTACLES	TOTAL
ACCÈS 1 Maisons de disques reconnues	—	1	10	3	14
ACCÈS 2 Seuils de ventes	—	8	8	6	22
ACCÈS 3A CLOSM	3	1	2	1	7
ACCÈS 3B Projets prometteurs	3	0	2	2	7
TOTAL	6	10	22	12	50
ENGAGEMENT \$	124 630 \$	405 991 \$	2 628 232 \$	162 482 \$	3 321 335 \$

HISTOIRE À SUCCÈS

BARNEV

Barnev évolue dans le secteur musical depuis 1993, collaborant avec des artistes de tous horizons, dont Dubmatique, Céline Dion et Isabelle Boulay. Son projet solo se distingue par un groove unique, où funk, hip-hop, soul et pop se rencontrent pour créer une signature à la fois rythmée et chaleureuse. Son premier album *Qui je suis*, paru en 2024, a immédiatement retenu l'attention de l'industrie et lui a valu d'être nommé Révélation de l'année à l'ADISQ la même année.

Le soutien de RadioStar a appuyé le lancement de son nouvel extrait radio, *Kiffe ta vie*, augmentant la portée de son projet et renforçant sa présence sur les ondes.

Sur scène, Barnev fait vibrer des publics dansants et chantants, et a déjà livré 26 prestations depuis la sortie de son album, confirmant sa place comme une des voix dynamiques de la scène québécoise actuelle.

Bénéficiaire :

Disques Musicor

Accès 1 :

Statut de maison de disques reconnue



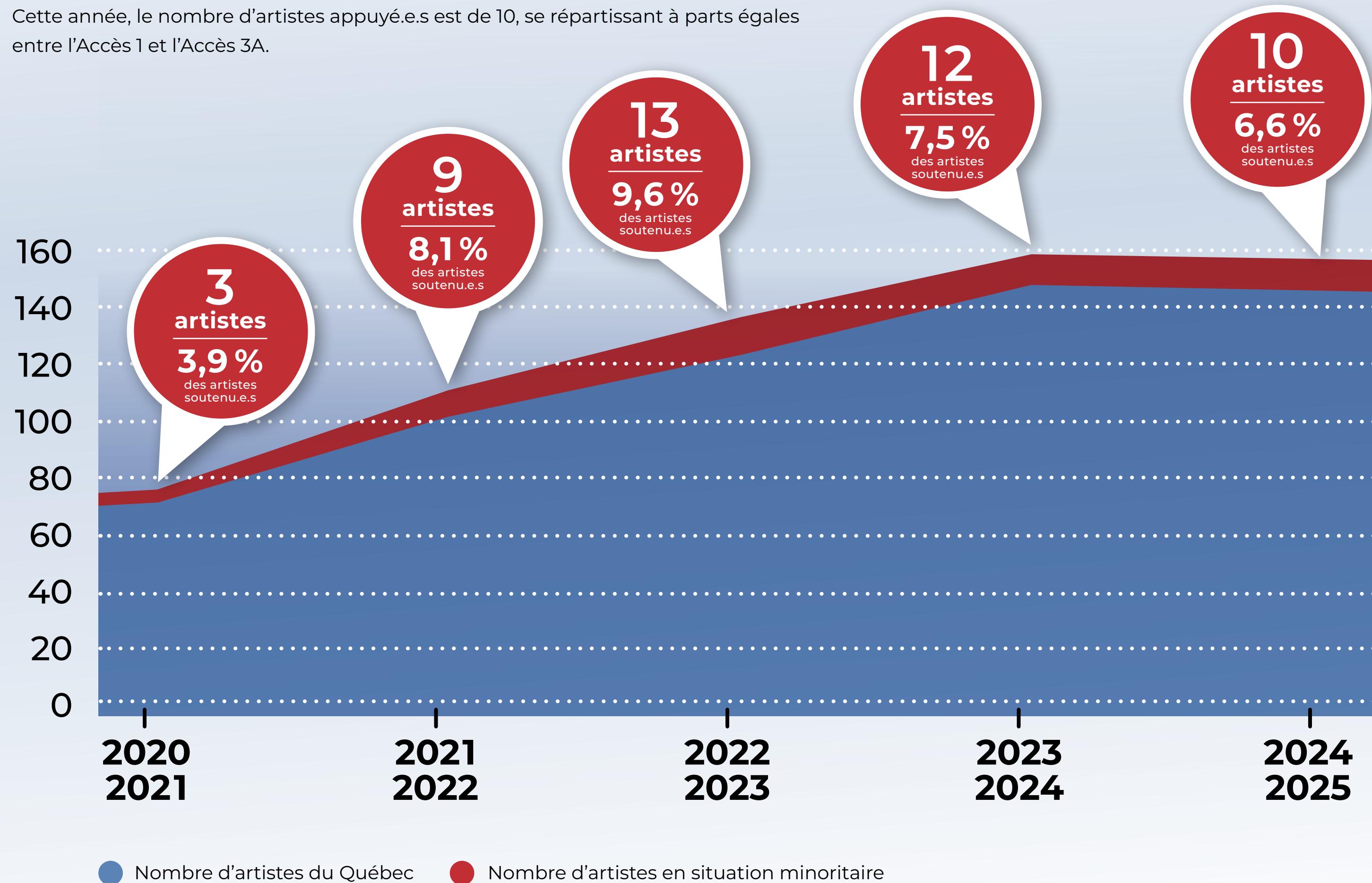


LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE SOUTENUES À TRAVERS LES 3 ACCÈS DU FONDS

Le Fonds RadioStar a à cœur son mandat pancanadien et cherche à mieux servir les communautés francophones en situation minoritaire. Pour ce faire, il a mis en place en 2021–2022 un accès réservé aux entreprises et aux artistes CLOSM, soit son accès 3A qui tient compte de leurs réalités différentes.

Depuis la création de cet axe de financement spécifique, le nombre d'artistes de ces communautés appuyé.e.s par le Fonds est passé de 3 en 2020–2021, à 13 en 2022–2023 (un sommet), à 12 en 2023–2024.

Cette année, le nombre d'artistes appuyé.e.s est de 10, se répartissant à parts égales entre l'Accès 1 et l'Accès 3A.



LES ARTISTES AUTOCHTONES



Depuis plusieurs années, le Fonds RadioStar porte une attention toute spéciale aux projets d'artistes autochtones relativement à l'accessibilité à son programme pour cette clientèle vivant des réalités particulières.

Dès l'automne 2020, une dérogation à la règle du contenu francophone existante rendait à ce moment admissibles les projets dont le contenu de musique vocale francophone se situait entre 50 % et 70 % et dont l'autre langue chantée était une langue autochtone, soit une langue propre aux peuples des Premières Nations, des Inuits ou des Métis du Canada.

Par la suite, en juillet 2023, la mission du Fonds a été revue pour y inclure, au-delà de l'accompagnement des artistes en musique francophone, l'accompagnement des artistes en musique autochtone. Ainsi, dans un esprit d'équité, **les projets de langues autochtones sont désormais considérés au même titre que les projets francophones, les mêmes règles de contenu s'y appliquant.**

Depuis ces actions, des projets d'artistes des communautés autochtones ont été appuyés par le Fonds, soit 2 en 2021–2022, 3 en 2022–2023, 4 en 2023–2024 et enfin 3 en 2024–2025.

En 2024–2025, ces 3 projets visaient 2 artistes différentes : **Elisapie**, grâce à l'Accès 1 dédié aux maisons de disques reconnues, et **Soleil Launière**, grâce à l'Accès 3B – Inscription de projets par sélection.

Le Fonds poursuivra son travail envers les artistes autochtones afin de les accompagner de la meilleure façon possible dans la commercialisation de leurs projets, et ainsi les soutenir dans le développement de leur public et de leur carrière.

HISTOIRE À SUCCÈS

ELISAPIE

Grande figure de la scène culturelle canadienne, Elisapie est une artiste inuk qui porte avec force et délicatesse ses racines dans des créations en inuktitut. Elisapie fait rayonner sa langue et sa culture bien au-delà du territoire des Inuits avec plus de 30 millions d'écoutes et quatre albums à son actif. Elle séduit un grand public à travers des tournées au Canada, en Europe, aux États-Unis, en Australie et au Japon, tandis que ses albums comme ses spectacles remportent de nombreux prix dont 6 Félix et 2 Juno en 2024 et 2025.

Son plus récent projet, *Inuktitut*, réunit dix reprises de classiques rock et pop des années 60 à 90 qu'elle traduit et réinterprète en inuktitut, transformant ces chansons en récits intimes et en gestes de réappropriation culturelle. Véritable oeuvre autobiographique, l'album a connu un succès immédiat, trônant dans le top 10 des ventes au Canada pendant quatre semaines et séduisant la critique partout au Canada et même à l'international.

Le soutien du Fonds RadioStar a permis d'amplifier la portée d'*Inuktitut*, notamment par une promotion web et imprimée, comprenant une campagne d'affichage sur panneaux à Montréal et à Toronto, ainsi que par des relations de presse et de la promotion en magasin.

Bénéficiaire :

Bonsound

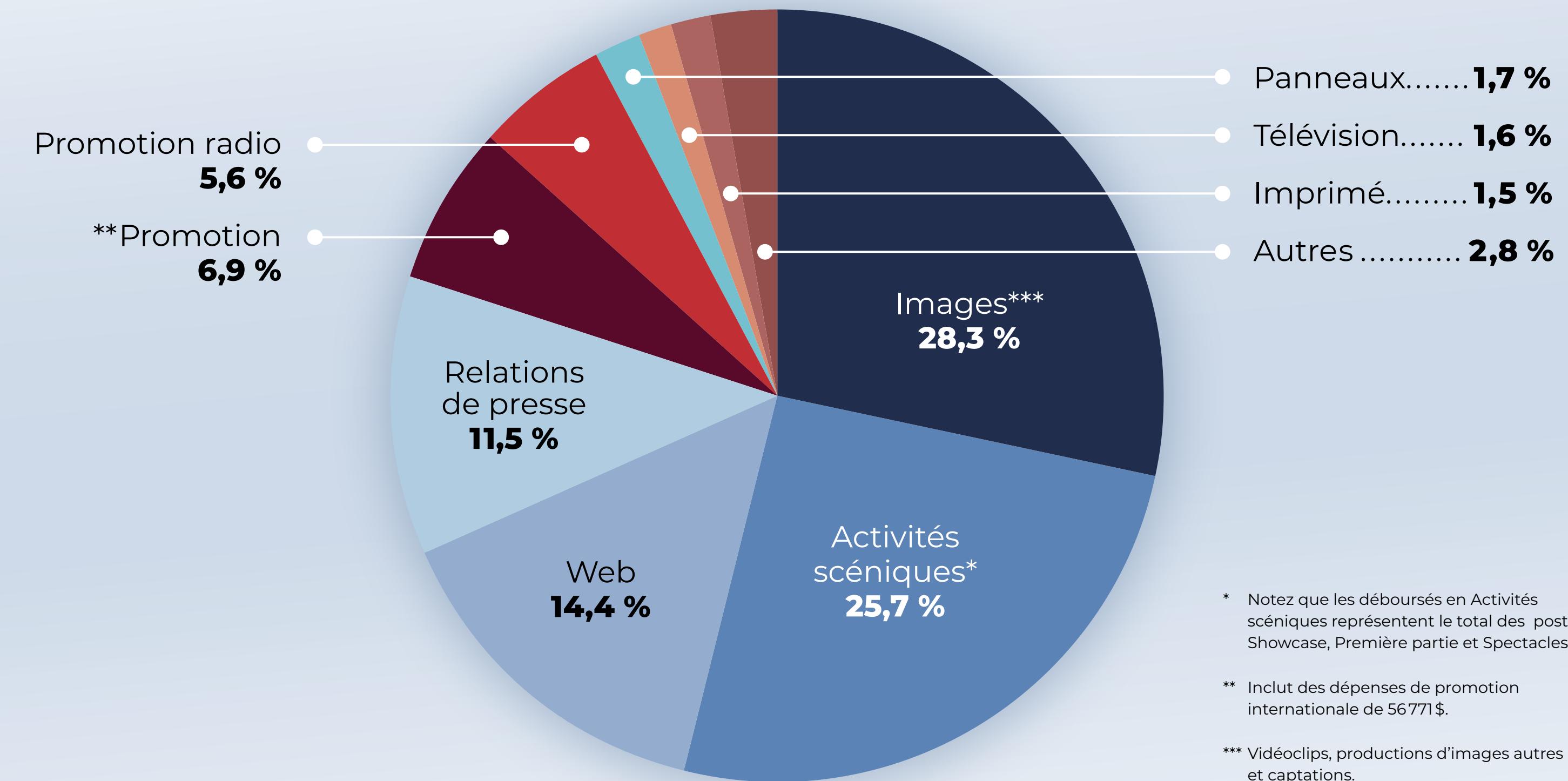
Accès 1:

Statut de maison de disques reconnue



LES DÉPENSES PAR SECTEUR

Dans le cadre de leurs enveloppes annuelles, les maisons de disques reconnues devaient effectuer leurs dépenses entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025. Quant aux dossiers individuels, au nombre de 37, il s'agit de projets démarrés et soutenus dans les deux années antérieures et qui ont été fermés en 2024–2025. À l'instar de l'année précédente, dans les rapports finaux des différents bénéficiaires, les trois postes de dépenses les plus importants sont les images (28,3%), les activités scéniques (25,7%) et le Web (14,4%).



LES VENTES

33 931 albums physiques et numériques

83 377 ventes au parachèvement
49 446 ventes lors du dépôt des projets

19 424 titres numériques

35 518 ventes au parachèvement
16 094 ventes lors du dépôt des projets

132 828 408 écoutes en continu

187 956 475 écoutes au parachèvement
55 128 067 écoutes lors du dépôt des projets

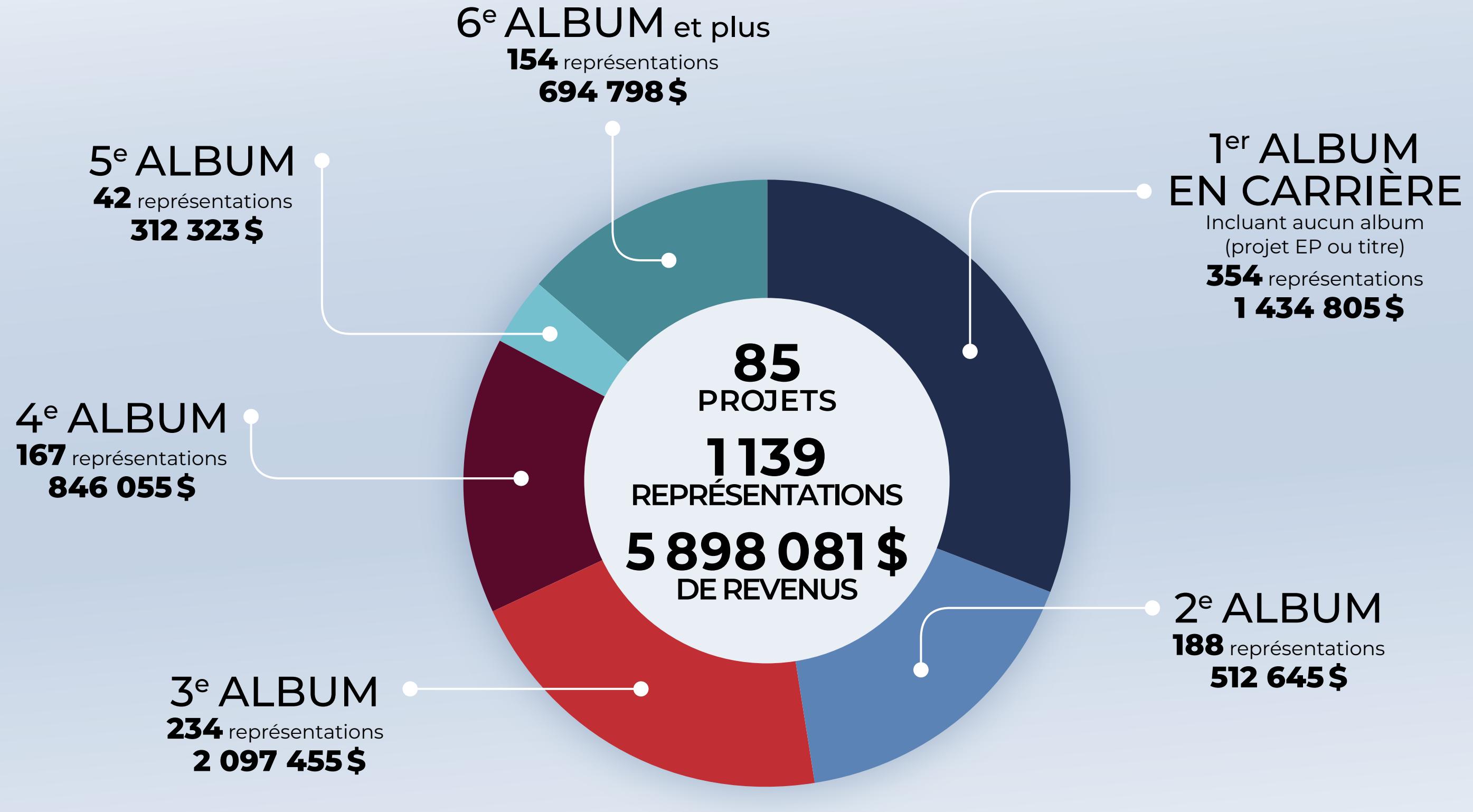
LES ACTIVITÉS SCÉNIQUES

Sur l'ensemble des projets fermés en 2024–2025, 85 visaient des activités scéniques pour 84 albums différents. Un total de 1 139 représentations ont été offertes, dont des showcases et premières parties. Ce soutien a contribué à générer 5 898 081\$ en revenus autonomes du côté des producteur.trice.s.



LES VIDÉOCLIPS

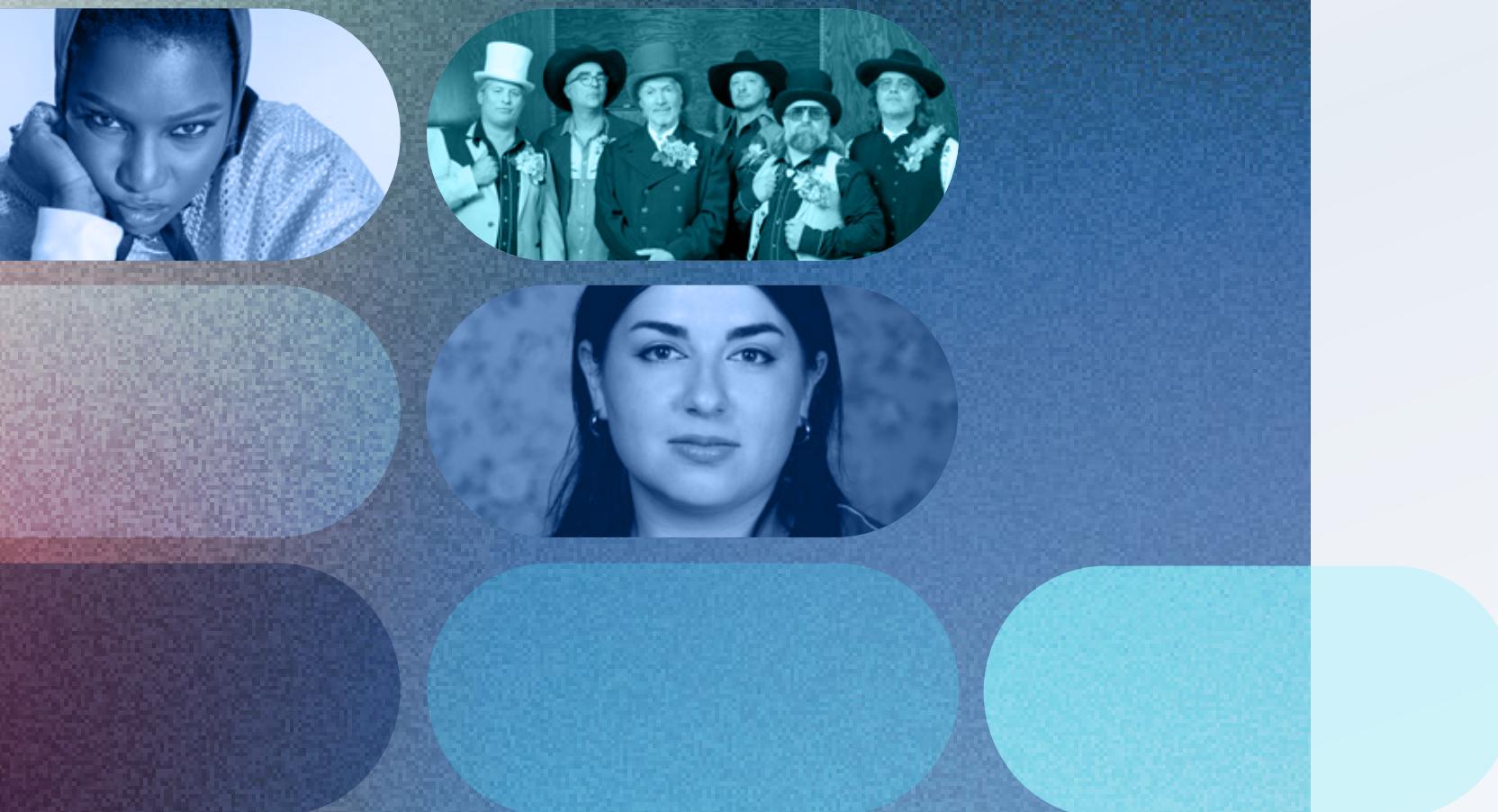
Voici les résultats en ce qui a trait aux vidéoclips des 37 dossiers individuels fermés en cours d'année ainsi que des 11 projets de maison de disques reconnue 2024–2025. Au total, 128 vidéoclips ont bénéficié d'un financement, une légère baisse par rapport à l'an dernier, où ils étaient au nombre de 137. L'image et le vidéoclip ont été un important moyen de promotion pour ces dossiers fermés.



	37 DOSSIERS INDIVIDUELS	11 MAISONS DE DISQUES RECONNUES	TOTAL
Total des clips	30	98	128
Total des visionnements	1 229 343	30 236 859	31 466 202
Total du coût de production	284 844 \$	702 326 \$	987 170 \$
Participation financière du Fonds RadioStar	69 %	49 %	55 %

LES RÉSULTATS FINANCIERS

Les contributions sont attribuées au développement de la musique vocale francophone et autochtone.



Les revenus du Fonds RadioStar et de son pendant anglophone, Canadian Starmaker Fund, proviennent principalement des contributions exigées par le CRTC lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Au minimum, 3 % de la valeur de ces transactions doit être versé à ces deux fonds.

La répartition des contributions entre les deux fonds a été modifiée par la Politique révisée sur la radio commerciale, CRTC 2022-332, publiée le 7 décembre 2022. Les décisions rendues par le CRTC à l'égard de transferts de propriété prévoient dorénavant une répartition de 40% pour le Fonds RadioStar et de 60% pour Canadian Starmaker Fund. Pour celles rendues sous l'ancienne politique, le versement au Fonds RadioStar est généralement de 80% en cas de transactions reliées à des stations francophones et de 20% lorsque les transactions concernent des stations anglophones.

Conformément aux modalités de paiement acceptées par le CRTC, l'Association canadienne des radiodiffuseurs perçoit l'ensemble des contributions auprès des entreprises de radiodiffusion puis reverse au Fonds RadioStar les contributions attribuées au développement de la musique vocale francophone et à Canadian Starmaker Fund, celles allouées au développement de la musique vocale anglophone.

En 2024–2025, les contributions touchées par le Fonds RadioStar ont été de 740 151\$. Depuis la création du Fonds en 2001–2002, elles totalisent 67 838 090 \$. À terme en 2032, le financement devrait avoir atteint 69,3 M\$.

Depuis les débuts du Fonds, en incluant ce 24^e exercice financier, la moyenne des frais d'administration est de 9,2%. Ceci, dans le respect des règles approuvées par le CRTC en novembre 2000 selon lesquelles ces frais ne devraient pas représenter à terme plus de 10% des contributions reçues des radiodiffuseurs.

DÉBOURSÉS ET SOLDE RÉSIDUEL D'ENGAGEMENTS

En 2024–2025, les contributions d'aide ont été de 3 348 346\$ comparativement à 3 591 285\$ en 2023–2024. Au 31 août 2025, le solde résiduel des engagements s'établit à 782 712\$ comparativement à 706 519\$ au 31 août 2024.

Sous l'Accès 1, un premier versement est effectué durant l'année en cours et le paiement final peut être versé durant la même année ou au cours de l'exercice suivant.

Sous les Accès 2, 3 et le Volet 2 Projet collectif, un premier versement est effectué pour les projets acceptés dans l'année en cours et le paiement final est généralement versé pendant l'année subséquente.

VOLET 1 COMMERCIALISATION

ACCÈS 1

Statut de maison de disques reconnue

L'Accès 1 prend appui sur l'attribution à des entreprises d'un statut de maison de disques reconnue en vertu de leur rendement supérieur. Il permet le dépôt d'une demande annuelle regroupant plusieurs projets d'artistes et l'octroi d'une enveloppe de financement global au début de l'année financière. Les contributions sont octroyées de manière concurrentielle entre les maisons de disques reconnues selon la qualité du plan annuel soumis, le nombre d'artistes en début de carrière visé.e.s, les investissements prévus pour ceux-ci et celles-ci et le niveau global des investissements et l'historique de financement de l'entreprise au Fonds. Une entreprise peut recevoir un minimum de 100 000 \$ et un maximum de 350 000 \$ annuellement. Un groupe d'entreprises liées peut cumuler une aide financière maximale de 550 000 \$ annuellement.

144 projets acceptés	140 en 2023–2024
124 artistes différent.e.s	130 en 2023–2024
120 albums différents	126 en 2023–2024
22 titres et EP différents	14 en 2023–2024

 [RETOUR AU PROGRAMME](#) 



ACCÈS 1

Statut de maison de disques reconnue

ARTISTE / PROJET	Demandeur	Engagement \$
Corridor Elisapie Joe Rocca Jonathan Personne Les Breastfeeders Les Louanges Lumière Philippe B Population II Virginie B	 Bonsound	258 767
Avec pas d'casque Gab Bouchard Jérôme 50 Laraw Les Dales Hawerchuk Lou-Adriane Cassidy Marie-Céleste Maude Audet Naomi Stéphane Archambault thaïs	 BRAVO	203 123
Adib Alkhalefey Émile Proulx-Cloutier Jean-François Pauzé Juste Robert La Famille Denuy Marie-Annick Lépine Michel Faubert Queen Ka Tire le Coyote	 LA COMPAGNIE LARIVÉE CABOT CHAMPAGNE	142 723
Alfa Rococo Alice Bro Benny Adam Claude Bégin Clodelle Jay Trépanier Lary Kidd Loïc Lafrance Lucill Marième Matt Moln Sara Dufour Zagata	 COYOTE RECORDS	193 238



VOLET 1

COMMERCIALISATION

ACCÈS 1

ARTISTE / PROJET

Demandeur

Engagement \$

Alaclair Ensemble
Alex Pic
Die-On
FouKi
GreenWoodz
Jay Jay
Jay Scott
KNLO
Koriass
LaF
Mantisse
Mike Clay
Rau_Ze
Shah Frank
Shreez
Souldia



350 000

ARTISTE / PROJET

Demandeur

Engagement \$

Beyries
Choses Sauvages
Cindy Bédard
comment debord
Damien Robitaille
Dan Daraïche
Frais Dispo
Jason Bajada
Joé Napoléon
La Bronze
Marc Déry
Marilou
Peter Peter
Rosalie Ayotte
Tom Chicoine
Vendôme



AUDIOGRAM

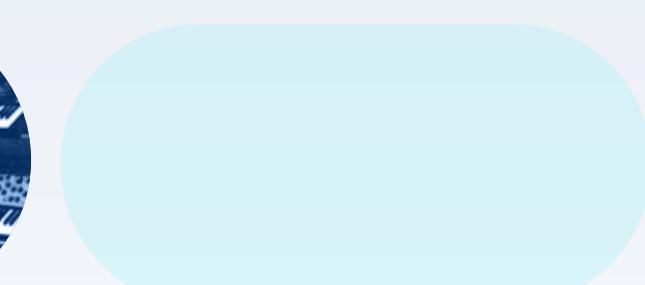
187 227

Artistes variés – Évangeline
Barnev
Claude Gauthier
Guylaine Tanguay
Jules
Kanda gang
Kingdom Street
Marina Orsini
Papi Jay
Sarahmée
Sophie Grenier
Stella Dupré
William Cloutier



MUSICOR
DISQUES

168 844



VOLET 1

COMMERCIALISATION

ACCÈS 1

ARTISTE / PROJET

Demandeur

Engagement \$

Connaisseur Ticaso



171 652

Cruzito

Farfadet

Fléau Dicaprio

Loud

LOVA

Rick Pagano

Rymz

White-B

Ya Cetidon

Caravane

Joseph Edgar

Léa Jarry

Marco Ema

Miro

Passion Poire

Pierre Guitard

Rick et les Bons Moments

San James

Simon Lachance

Soraï



KAY | PRODUCTIONS

223 546

Alex Nevsky

Alphonse Bisaillon

Mentana

Myriam Bois

Roselle

Belle Grand Fille

L-Abe
let artists be

BLEU CARPETTE

111 212

2 833

ARTISTE / PROJET

Demandeur

Engagement \$

Caroline Savoie



156 836

Émilie Laforêt

Gustafson

Ingrid St-Pierre

Karkwa

Les Hay Babies

Marie-Pierre Arthur

Stéphanie Boulay

Zouz

Marie-Pierre Arthur

LES YEUX BOUSSOLES

10 000

Zouz

SPECTACLES BONZAÏ

20 000

TOTAL ACCÈS 1

2 200 001



VOLET 1 COMMERCIALISATION

ACCÈS 2

Projets de maison de disques atteignant les seuils de ventes

L'Accès 2 soutient les projets portés par une maison de disques lorsque ceux-ci atteignent des seuils de ventes établis en fonction du nombre d'albums en carrière de l'artiste. Voici les seuils de ventes qui tiennent compte d'équivalences pour les titres téléchargés et pour l'écoute en continu (streams).

Seuils de ventes 2024–2025								
Nombre d'albums en carrière	Titre avant le 1 ^{er} album	EP avant le 1 ^{er} album	1 ^{er} album	2 ^e album	3 ^e album	4 ^e album	5 ^e album	6 ^e album et plus
Unités de vente d'album requises	150	250	450	600	700	900	1000	3 600

Les projets peuvent être soumis dès l'atteinte de ces seuils. Par la suite, l'évaluation repose sur la qualité du descriptif du projet, du plan de commercialisation et du budget. Selon la nature du projet, les aides maximales varient, soit 85 000 \$ pour un Album, 42 500 \$ pour un EP et 7 000 \$ pour un Titre pour un maximum de 21 000 \$ pour 3 titres. Une entreprise peut obtenir une aide annuelle maximale de 100 000 \$ pour les Accès 2 et 3 cumulés.

22 projets acceptés **25** en 2023–2024

17 artistes différent.e.s **19** en 2023–2024

17 albums différents **19** en 2023–2024

RETOUR AU PROGRAMME



ACCÈS 2

Projets de maison de disques atteignant les seuils de ventes

ARTISTE / PROJET

Demandeur

Engagement \$

3 Heures Prod	PRODUCTIONS GRANDE PLUME	79 069
Bibi Club	OPAK PRODUCTIONS	17 200
Bibi Club	SECRET CITY RECORDS	10 222
Bon Enfant	AMBIANCES AMBIGUËS	65 190
Clément Jacques	GESTION SON IMAGE	55 354
Francis Degrandpré	PRODUCTIONS VÉRONIQUE LABBÉ	21 265
Francis Degrandpré	PRODUCTIONS VÉRONIQUE LABBÉ	20 000
Étienne Dufresne	ENTREPRISES CHIVI CHIVI	4 333
Étienne Dufresne	DISQUES STOMP	20 000
DVTR	AMBIANCES AMBIGUËS	10 000
DVTR	LISBON LUX RECORDS	24 188

ARTISTE / PROJET

Demandeur

Engagement \$

Fredz	LA TANIÈRE	45 821
Gab Forest	PRODUCTIONS VÉRONIQUE LABBÉ	9 998
Gros Big	KARTEL MUSIK	18 080
Klô Pelgag	LA MAISON FAUVE	20 000
Klô Pelgag	SECRET CITY RECORDS	52 578
Lendemain de veille	DISQUES FAR WEST	80 000
Ariane Roy	LA MAISON FAUVE	85 000
Statzz	MUSIQUE CHÂTEAU BLEU INC.	60 000
Laurence St-Martin	PRODUCTIONS VÉRONIQUE LABBÉ	24 248
Velours Velours	BONBONBON	46 848
Vice du Nord	GESTION SON IMAGE	44 646

TOTAL ACCÈS 2

814 040

VOLET 1 COMMERCIALISATION

ACCÈS 3

Inscriptions de projets par sélection

L'Accès 3 soutient des projets déjà commercialisés où un rendement peut être démontré, sans devoir atteindre les seuils de ventes. De ce fait, il offre une voie différente notamment aux artistes entrepreneur.e.s. Cet accès repose sur une sélection et fait l'objet de deux dates de dépôt par année financière.

L'Accès 3 se divise en deux axes distincts :

3A – Pour les artistes et les entreprises des communautés francophones en situation minoritaire (CLOSM)

Taux
d'approbation
100%

Il s'agit d'un processus concurrentiel où la sélection repose sur une grille d'évaluation prenant en compte la qualité du projet, le succès déjà obtenu par celui-ci et son potentiel de succès à venir. L'évaluation met l'accent, entre autres éléments, sur le rayonnement de l'artiste et de son projet dans sa propre communauté. L'artiste visé.e doit être en début de carrière (1, 2 ou 3 albums) et en développement de carrière (4 ou 5 albums).

7 projets acceptés **6** en 2023–2024

5 artistes différent.e.s **6** en 2023–2024

5 albums différents **6** en 2023–2024

3B – Pour les artistes et les entreprises du Québec

Taux
d'approbation
58%

L'évaluation des projets est d'abord effectuée sur une base comparative des données tangibles et vérifiables faisant état du rendement obtenu par les projets au moment du dépôt. Les projets qui se démarquent font ensuite l'objet d'une évaluation par grille plus approfondie en fonction notamment de la qualité du plan de commercialisation soumis et du potentiel de succès. L'artiste visé.e doit être en début de carrière (1, 2 ou 3 albums).

7 projets acceptés **4** en 2023–2024

5 artistes différent.e.s **4** en 2023–2024

3 albums différents **4** en 2023–2024

2 EP différents **0** en 2023–2024

L'aide accordée peut atteindre un maximum de 40 000\$ par projet, à l'exclusion des projets visant des artistes ayant obtenu une certification platine qui sont limités à 30 000\$. L'aide maximale annuelle que peut recevoir un.e bénéficiaire pour l'ensemble de ses demandes dans le cadre des Accès 2 et 3 cumulés est de 100 000\$.

RETOUR AU PROGRAMME

VOLET 1

COMMERCIALISATION



ACCÈS 3A

Projets d'artistes ou d'entreprises des communautés francophones en situation minoritaire (CLOSM)

ACCÈS 3B

Projets d'artistes ou d'entreprises avec un projet prometteur



ARTISTE / PROJET

ARTISTE / PROJET	Demandeur	Engagement \$
Samuel Bourgeois	BOURGEOIS SAMUEL	5 499
Jalapeño Papa	COULSTRING ADAM	1 875
Jalapeño Papa	TIDE SCHOOL	30 315
La Patente	GRENIER MUSIQUE	30 000
Ponteix	AGENCE RUBISVARIA	10 000
Ponteix	PRODUCTIONS MARIO LEPAGE	30 000
Sluice	ACADIAN EMBASSY	17 980
TOTAL ACCÈS 3A		125 669

ARTISTE / PROJET

ARTISTE / PROJET	Demandeur	Engagement \$
Aswell	9526-3059 QUÉBEC INC.	16 125
Aswell	PRESTE	5 500
Bermuda	PRODUCTIONS CAP. CLAIRE	40 000
Jeanne Côté	CÔTÉ JEANNE	31 131
Jeanne Côté	QUARTIER GÉNÉRAL	8 869
Soleil Launière	MUSIQUE NOMADE	40 000
vice E roi	UNIFORCE PRODUCTIONS	40 000
TOTAL ACCÈS 3B		181 625
TOTAL ACCÈS 3		307 294

VOLET 2

TOTAL
DES VOLETS



PROJET COLLECTIF

Demandeur	Engagement \$
L'Adisq à l'école	ADISQ 50 000
Mon Premier Gala – Ma première nomination	ADISQ 140 000
Rayonnement des artistes de la francophonie : Gala Trille Or	APCM 64 900
TOTAL	254 900

[RETOUR AU PROGRAMME](#)

Total VOLET 1 — Commercialisation	3 321 335 \$
Total VOLET 2 — Projet collectif	254 900 \$
GRAND TOTAL	3 576 235 \$

HISTOIRE À SUCCÈS

PONTEIX

Originaire des prairies canadiennes, Ponteix propose des sonorités à l'intersection de la psyché-pop, du R&B et de l'indie rock. Avec deux albums à son actif, l'artiste s'est produit sur scène partout au Canada et a parcouru l'Europe en passant par la France, la Belgique et l'Allemagne. Son travail a d'ailleurs été largement reconnu, remportant plusieurs prix dont celui de l'Artiste francophone de l'année au *Western Canadian Music Awards* en 2025, après avoir raflé tous les prix lors du Contact Ouest en 2024.

Le soutien du Fonds RadioStar a permis à Ponteix de renforcer sa présence médiatique et d'accroître sa visibilité sur les scènes nationales et étrangères, notamment avec de la production d'images, une campagne d'affichage, des relations de presse et de la promotion radio et web.

Son projet le plus récent, *Le Canadien errant*, coréalisé avec Louis-Jean Cormier, explore le tiraillement de l'artiste entre ses racines fransaskoises et son évolution comme créateur à Montréal. L'album, à l'ambiance intime, laisse place à plusieurs collaborations, notamment avec Laurence-Anne (*Partir pour revenir*), Marco Ema (*Le feeling*) et Willows (*The Way It Is*).

Bénéficiaires :

Productions Mario Lepage et Agence RubisVaria

Accès 3A :

Artiste des communautés francophones
en situation minoritaire



LES PRIX

Le Fonds RadioStar
a accompagné
de nombreux
projets d'artistes
récompensé.e.s
en 2024–2025



ADIB ALKHALIDEY

2024 GALA DE LA FONDATION SPACQ
Prix Clémence Desrochers – Auteur

ALEX BURGER

2024 GALA GAMIQ
Album EP – Country – Ça s'invente pas

GALA GAMIQ
Vidéoclip – Production professionnelle –
Allers-Retours

ALPHONSE BISAILLON

2024 PRIX MOUFFE
Prix Mouffe 2024

BAIE

2024 PRIX MNB
Révélation de l'année

BARNEV

2024 GALA ADISQ
Révélation de l'année

BEYRIES

2024 GALA ADISQ
Album de l'année – Adulte contemporain –
Du feu dans les lilas

BLEU JEANS BLEU

2024 GALA DE LA FONDATION SPACQ
Prix Beau Dommage – *Complicité*

BON ENFANT

2024 GALA GAMIQ
Simple de l'année – *Aire de Plastique*

COMMENT DEBORD

2024 GALA GAMIQ
Album Indie-Pop – *monde autour*

DVTR

2024 GALA GAMIQ
Album EP – Punk – *Bonjour*

GALA GAMIQ
Révélation de l'année

GALA GAMIQ
Vidéoclip – Animation – *Les flics sont des sacs à merde*

ELISAPIE

2024 GALA ADISQ
Artiste autochtone de l'année

GALA ADISQ
Album de l'année – Réinterprétation – *Inuktitut*

2025 JUNO AWARDS
Album Adulte Alternatif – *Inuktitut*

ÉMILIE DARAÎCHE

2024 GALA COUNTRY
Album de l'année – Country classique – *Ailleurs*

FRANCIS DEGRANDPRÉ

2024 GALA COUNTRY
Auteur-compositeur de l'année

FREDZ

2024 GALA DE LA FONDATION SPACQ
Prix André-Dédé-Fortin – Jeune chanson

JACQUES SURETTE

2024 GALA DE LA FONDATION SPACQ
Prix Edith Butler – Chanson canadienne

JULIE AUBÉ

2024 ECMA
Enregistrement francophone de l'année –
Contentement

LES PRIX

KARKWA

2024 GALA ADISQ

Album de l'année – Rock – *Dans la seconde*

KLÔ PELGAG

2025 JUNO AWARDS

Album francophone de l'année – *Abracadabra*

LAURENCE ST-MARTIN

2024 GALA DE LA FONDATION SPACQ

Prix Paul-Daraîche – Couleur country

LENDemain DE VEILLE

2024 GALA COUNTRY

Duo – Groupe de l'année

LES GARS DU NORD

2024 GALA COUNTRY

Découverte de l'année

GALA COUNTRY

Album de l'année – Country contemporain –

Les fils du père

LOU-ADRIANE CASSIDY, ARIANE ROY

et THIERRY LAROSE

2024 GALA ADISQ

Spectacle de l'année – Réinterprétations –
Le Roy, la Rose et le Lou(p)

MAUDE AUDET

2024 GALA GAMIQ

EP Folk – *Chansons pour toi*

POPULATION II

2024 GALA GAMIQ

Album rock – *Électrons libres du Québec*

GALA GAMIQ

EP Rock – *Serpent-Échelle*

P'TIT BELLIVEAU

2024 GALA GAMIQ

Artiste de l'année

GALA GAMIQ

Album EP – Hors Québec – *P'tit Belliveau*

RAU_ZE

2024 GALA ADISQ

Album de l'année – R&B / Soul – *Virer nos vies*

2025 PRIX FÉLIX-LECLERC DE LA CHANSON

ROXANE BRUNEAU

2024 GALA ADISQ

Album de l'année – Pop – *Submergé*

SALEBARBES

2024 GALA ADISQ

Spectacle de l'année – *À boire deboutte*

GALA ADISQ

Album de l'année – Country – *À boire deboutte*

SARA DUFOUR

2024 GALA ADISQ

Album de l'année – Folk – *On va-tu prendre une marche ?*

SOULDIA

2024 GALA ADISQ

Album de l'année – Rap – *Non conventionnel*

YÖSHA TÄBİ

2025 GALA DYNASTIE

Révélation musicale

LES CERTIFICATIONS



ARTISTE

ALBUM

CERTIFICATION

2025

FouKi	Grignotines de Luxe	Or
-------	---------------------	----

2024

Souldia	Survivant	Or
Bleu Jeans Bleu	Perfecto	Or

2023

Damien Robitaille	Homme autonome	Or
Salebarbes	Gin à l'eau salée	Or
Salebarbes	Live au Pas Perdus	Or



40 000 albums / 40 000 titres



80 000 albums / 80 000 titres



160 000 albums / 160 000 titres



240 000 albums / 240 000 titres



800 000 albums / 800 000 titres

ARTISTE

TITRE

CERTIFICATION

2025

Souldia	Vilain	Or
FouKi	Papillon	Or
Koriass	Enfant de l'asphalte	Or
Jay Scott	Broken	Or
Souldia	Je suis comme je suis	Or
Souldia	Barillet	Or
Fredz	3 Accords	Or
Bleu Jeans Bleu	J'te gâte all dressed	Or
White-B	Double Vision	Or

2024

Souldia	Valentina	Platine
Souldia	I love U	Or
Fredz	Le stade	Or
Souldia	Diablo (feat. Tronel)	Or
Zagata et Souldia	Minuit trop tard	Or
Jay Scott	Take me home	Or
Souldia	Devil en l'air	Or
Koriass	Cing à sept	Platine
Koriass et Jay Scott	Matusalem	Or
Bleu Jeans Bleu	Coton Ouaté	Double platine
FouKi et Jay Scott	Copilote	Double platine
Roxane Bruneau	C'est n'importe quoi (Oulalala)	Or

LES ANNEXES



MERCI

Merci à tou.te.s les photographes pour les photos d'artistes.

Merci à l'équipe inspirante et inspirée de **Dingo Design** pour le graphisme et aux photographes de **pexels.com** pour les images d'ambiance.

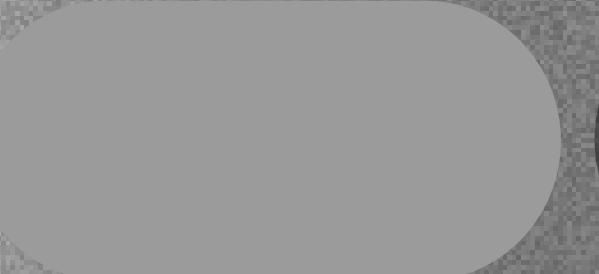
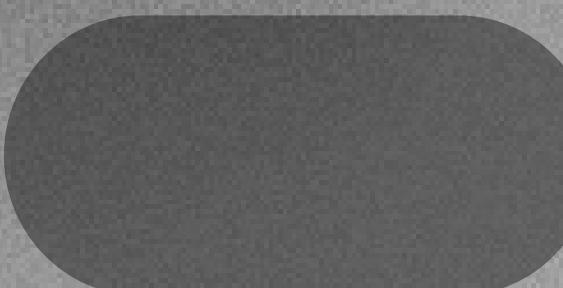
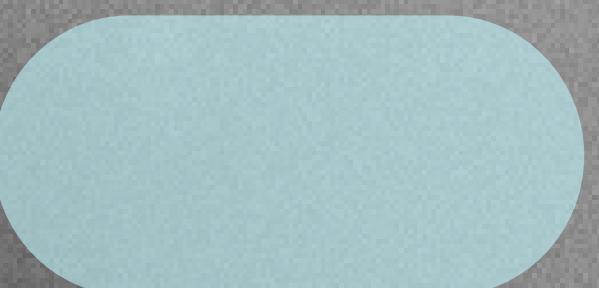


Loud – Crédit photo **Vincent Gravel** Les Breastfeeders – Crédit photo Étienne Barry William Cloutier – Crédit photo Éléonore Côté-Savard
Shah Frank – Crédit photo Alex Free Marie-Pierre Arthur – Crédit photo **Camille Gladu-Drouin** Gustafson – Crédit photo Martin Lachapelle
Virginie B – Crédit photo **Louane Williams** Jay Scött – Crédit photo Raoul Fortier-Mercier Dan Daraiche – Crédit photo **Julien Faugère**
Choses Sauvages – Crédit photo Hamza Aboueloufaa Mike Clay – Crédit photo **Jordan Laverdure** Klô Pelgag – Crédit photo Benoit Paillé
Caroline Savoie – Crédit photo **Camille Gladu-Drouin** Stéphanie Boulay – Crédit photo Andy Jon Zagata – Crédit photo **Agrume Agrume**
Avec pas d'casque – Crédit photo Christophe Lamarche-Ledoux Belle Grand Fille – Crédit photo **Camille Gladu-Drouin**
Alfa Rococo – Crédit photo Geneviève Charbonneau Joseph Edgar – Crédit photo **Charlotte Rainville** Émile Proulx-Cloutier – Crédit photo Frédérique Ménard-Aubin
Alex Nevsky – Crédit photo **Julien Cadena** Marième – Crédit photo Jordan Sully Tire le Coyote – Crédit photo **Lawrence Fafard**
Marie-Annick Lépine – Crédit photo Caroline Babin Ingrid St-Pierre – Crédit photo **Fred Gervais** Rymz – Crédit photo Marc Desrosiers
Marilou – Crédit photo **Lawrence Fafard** Lumière – Crédit photo JF Sauvé Mentana – Crédit photo **Karin Dufour**
Lou-Adriane Cassidy – Crédit photo Noémi D. Leclerc Francis Degrandpré – Crédit photo **Chloé McNeil** Alaclair Ensemble – Crédit photo Élizabeth Landry
Connaisseur Ticaso – Crédit photo **Sixteen Pads** Léa Jarry – Crédit photo Éléonore Côté-Savard Les Louanges – Crédit photo **JF Sauvé**
Naomi – Crédit photo Éléonore Côté-Savard Sarahmée – Crédit photo **Stephanie Dinsdale** Gab Bouchard – Crédit photo Villedepluie
Guylaine Tanguay – Crédit photo **Mélany Bernier** Émilie Laforêt – Crédit photo Lawrence Fafard Ya Cetidon – Crédit photo **Vincent Gravel**
Joe Rocca – Crédit photo Vincent Gravel Alex Pic – Crédit photo **William Brière Daigle** Marc Déry – Crédit photo Lawrence Fafard
Lary Kidd – Crédit photo **Jean-François Sauvé** Lova – Crédit photo Vincent Gravel Rau_ze – Crédit photo **Elizabeth Landry**
Sara Dufour – Crédit photo Étienne Dionne Lucill – Crédit photo **Gaëlle Leroyer** Corridor – Crédit photo Dominic Berthiaume
Soleil Launière – Crédit photo **Jean-Philippe Sansfaçon** La Bronze – Crédit photo tropparunrobot Kingdom Street – Crédit photo **Éléonore Côté-Savard**
Marco Ema – Crédit photo Karelle Goguen-Bancel Clément Jacques – Crédit photo **Danahée Plouffe-Dubé** Ariane Roy – Crédit photo Léa Taillefer
Aswell – Crédit photo **Rémi Belleville** Soraï – Crédit photo Andy Jon Thaïs – Crédit photo **Alexis Boudrias** Jay Jay – Crédit photo Bilothakid (Sami Hannani)
Cindy Bédard – Crédit photo **Christine Berthiaume** Loïc Lafrance – Crédit photo Hugo Labrecque Laraw – Crédit photo **Marguerite Bouchard**
Die-On – Crédit photo Jordan Sully Myriam Bois – Crédit photo **Andy Jon** Rick et les Bons Moments – Crédit photo Dave Jolicoeur
Sophie Grenier – Crédit photo **Adrian Villagomez** Passion Poire – Crédit photo Marie-Claude Dequoy Barnev – Crédit photo **Baba Le Grand**
Damien Robitaille – Crédit photo Martin Girard Les Hay Babies – Crédit photo **Elizabeth Landry** Elisapie – Crédit photo Vladim Vilain
Jay Trépanier – Crédit photo **Philip Walker** Alice Bro – Crédit photo Maxime Leblanc Souldia – Crédit photo **Dave Delaplace**
Juste Robert – Crédit photo Guillaume D. Cyr La famille Denuy – Crédit photo **Jocelyn Michel** Rosalie Ayotte – Crédit photo Camille Gladu-Drouin
Benny Adam – Crédit photo **Kourtrajmeuf** Jean-François Pauzé – Crédit photo Jocelyn Michel Clodelle – Crédit photo **Sonia Lajhar**
Stéphane Archambault – Crédit photo Camille Gladu-Drouin Jérôme 50 – Crédit photo **Dave Jolicoeur** Philippe B – Crédit photo Jailli
Koriass – Crédit photo Villedepluie Jason Bajada – Crédit photo The Aleph Media KNLO – Crédit photo **Ludovic Rolland-Marcotte**
Marina Orsini – Crédit photo Rosalie-Anne Lavoie Bolduc Fléau Dicaprio – Crédit photo **Sarah-Maude** Caravane – Crédit photo Maxyme Gagné
Gros Big – Crédit photo **Michele Bouchard** Etienne Dufresne – Crédit photo Éléonore Côté-Savard Bibi Club – Crédit photo **Anna Arrobas**
3 Heures – Crédit photo Alexandre Louis Velours Velours – Crédit photo **Camille Gladu-Drouin** Vice du Nord – Crédit photo Olivier Savoie Campeau
Gab Forest – Crédit photo **Chloé McNeil** Bermuda – Crédit photo Charlotte Rainville La Patente – Crédit photo **David Couturier**
Samuel Bourgeois – Crédit photo Eric Savoie Jeanne Côté – Crédit photo **Alexya Crôteau-Grégoire** Jalapeño Papa – Crédit photo Amber D'Entremont
Sluice – Crédit photo Meghan Tansey Whitton vice E roi – Crédit photo Éléonore Côté-Savard Ponteix – Crédit photo **Hannah Alex**
Beyries – Crédit photo Villedepluie Bon Enfant – Crédit photo **Camille Gladu-Drouin** Alphonse Bisaillon – Crédit photo Charline Clavier
DVTR – Crédit photo **Ariana Molly** Adib Alkhalidey – Crédit photo André Rainville Maude Audet – Crédit photo **Camille Gladu-Drouin**
Karkwa – Crédit photo Marc-Étienne Mongrain Laurence St-Martin – Crédit photo **Chloé McNeil** Population II – Crédit photo Rose Cormier
Lendemain de veille – Crédit photo Charles-David Baril White-B – Crédit photo Playfile FouKi – Crédit photo **Béatrice Deaudelin**
Fredz – Crédit photo Philippe Richelet Pierre Guitard – Crédit photo **Emilie Mah** Marie-Céleste – Crédit photo Andy Jon
Cruzito – Crédit photo **Milo** Michel Faubert – Crédit photo Alain Lefort Queen Ka – Crédit photo **Camille Gladu-Drouin**
Les Dales Hawerchuk – Crédit photo Marc-Étienne Mongrain Jules – Crédit photo **Ariane Tara**
San James – Crédit photo Lawrence Fafard Zouz – Crédit photo **Camille Gladu-Drouin**
Roselle – Crédit photo Geneviève Charbonneau Simon Lachance – Crédit photo **Andy Jon**
Papi Jay – Crédit photo Éléonore Côté-Savard



ÉTATS FINANCIERS

2024.2025



FONDS RADIOSTAR

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2025

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	44–45
RÉSULTATS	46
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	47
BILAN	48
FLUX DE TRÉSORERIE	49
NOTES COMPLÉMENTAIRES	50–55

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FONDS RADIOSTAR

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **FONDS RADIOSTAR** (la « **Fondation** »), qui comprennent le bilan au 31 août 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **FONDS RADIOSTAR** au 31 août 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la **Fondation** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la **Fondation** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la **Fondation**.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la **Fondation**;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la **Fondation** à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la **Fondation** à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(1)

Anjou, le 27 novembre 2025

Beaulieu Carrières.

¹ Monique Beaulieu, CPA auditrice

FONDS RADIOSTAR

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Contributions des entreprises de radiodiffusion	740 151 \$	1 742 419 \$
Revenus divers	-	927
Honoraires de gestion - ACR	<u>(10 264)</u>	<u>(9 975)</u>
	729 887	1 733 371
Intérêts	162 555	215 504
Distributions sur parts de fonds communs de placement	159 009	218 701
Gain non matérialisé sur la juste valeur de placements	1 005 528	564 846
Perte matérialisée sur la disposition de placements	<u>(755 792)</u>	<u>(6 274)</u>
	1 301 187	2 726 148
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	310 847	311 769
Honoraires professionnels	13 599	12 354
Loyer	43 080	42 846
Communications	13 524	18 630
Assurances	2 507	2 264
Frais de réunions	128	8
Frais financiers	<u>139</u>	<u>174</u>
	383 824	388 045
EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE	917 363	2 338 103
Contributions d'aide	<u>3 348 346</u>	<u>3 591 285</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 430 983) \$	(1 253 182) \$

FONDS RADIOSTAR

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025

	2025	2024
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
SOLDE AU DÉBUT	12 960 146 \$	14 242 844 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(2 430 983)	(1 253 182)
Affectation interne	(76 193)	(29 516)
SOLDE À LA FIN	10 452 970 \$	12 960 146 \$
ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE (note 4)		
SOLDE AU DÉBUT	706 519 \$	677 003 \$
Affectation interne	76 193	29 516
SOLDE À LA FIN	782 712 \$	706 519 \$

FONDS RADIOSTAR

BILAN

AU 31 AOÛT 2025

	2025	2024
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	254 769	\$ 341 938
Débiteurs	186 370	\$ 34 784
Intérêts à recevoir	166 960	74 654
Dépôts bancaires, échus au cours de l'exercice	-	425 000
Certificat de placement garanti, échu au cours de l'exercice	-	125 000
Frais payés d'avance	<u>6 070</u>	<u>5 757</u>
	614 169	1 007 133
PLACEMENTS, AU COÛT (note 5)	3 076 683	3 474 898
PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR (note 6)	7 682 524	<u>9 207 304</u>
	<u>11 373 376</u>	<u>\$ 13 689 335</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	21 742	\$ 21 120
Produits reportés	<u>115 952</u>	<u>1 550</u>
	<u>137 694</u>	<u>22 670</u>
ACTIF NET		
Non affecté	10 452 970	12 960 146
Grevé d'une affectation interne (note 4)	<u>782 712</u>	<u>706 519</u>
	<u>11 235 682</u>	<u>13 666 665</u>
	<u>11 373 376</u>	<u>\$ 13 689 335</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe Archambault
Président

Vincent Garneau
Secrétaire

FONDS RADIOSTAR

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025

	2025	2024
FONCTIONNEMENT		
Contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées	691 202 \$	1 971 532 \$
Intérêts encaissés	70 249	219 821
	<hr/> 761 451	<hr/> 2 191 353
Contributions d'aide versées	3 346 846	3 579 832
Achats de biens et services payés	72 607	77 134
Rémunération du personnel payée	310 907	313 460
	<hr/> 3 730 360	<hr/> 3 970 426
	<hr/> (2 968 909)	<hr/> (1 779 073)
INVESTISSEMENT		
Acquisition de certificats de placement garanti	-	(125 000)
Disposition de certificats de placement garanti	125 000	600 000
Acquisition d'obligations	-	(2 601 033)
Disposition d'obligations	398 215	1 491 401
Disposition de dépôts bancaires	425 000	2 468 726
Acquisition de parts de fonds communs de placement	(2 900 000)	-
Disposition de parts de fonds communs de placement	4 833 525	-
	<hr/> 2 881 740	<hr/> 1 834 094
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(87 169)	55 021
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	341 938	286 917
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	254 769 \$	341 938 \$

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FONDS RADIOSTAR

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

FONDS RADIOSTAR a été constitué en organisme à but non lucratif et sans capital-actions le 16 février 2001 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. En décembre 2013, **FONDS RADIOSTAR** a prorogé ses statuts en vertu de l'article 211 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Destiné en priorité aux projets visant les artistes en début de carrière, suivis de ceux ciblant les artistes en développement de carrière, le financement offert par le **FONDS RADIOSTAR** s'articule autour de 2 volets. Le *volet 1 – Commercialisation* vient appuyer les investissements réalisés par les détenteurs des droits d'exploitation des enregistrements sonores en promotion et en mise en marché de projets canadiens en musique vocale francophone. Le *volet 2 – Projet collectif* vise à soutenir la réalisation de projets de promotion collective structurants pour le secteur de la musique francophone canadienne.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec*, **FONDS RADIOSTAR** est un organisme à but non lucratif et, de ce fait, n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Les produits de **FONDS RADIOSTAR** proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

FONDS RADIOSTAR utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au **FONDS RADIOSTAR** et à son pendant anglophone, Canadian Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Minimalement, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux (2) fonds de commercialisation de la musique canadienne.

La répartition du 3 % entre les deux fonds a été modifiée par la *Politique révisée sur la radio commerciale – CRTC 2022-332*, publiée le 7 décembre 2022. Les décisions rendues par le CRTC à l'égard de transactions d'acquisitions d'entreprises de radiodiffusion prévoient dorénavant une répartition de 40 % pour le **FONDS RADIOSTAR** et de 60 % pour Canadian Starmaker Fund. Pour les décisions rendues sous l'ancienne politique, le versement est généralement de 80 % au **FONDS RADIOSTAR** en cas de transactions reliées à des stations francophones et de 20 % au **FONDS RADIOSTAR** lorsque les transactions concernent des stations anglophones.

FONDS RADIOSTAR

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des produits (suite)

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir le 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux (2) fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées conformément aux décisions du CRTC, lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits d'intérêts et les distributions sur parts de fonds communs de placement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

FONDS RADIOSTAR évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des actifs et passifs financiers relatifs aux opérations entre apparentés qui sont évalués au coût. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des parts de fonds communs de placement qui sont évaluées à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée aux résultats.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration de **FONDS RADIOSTAR** assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation financière. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de **FONDS RADIOSTAR** consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts bancaires à terme ou rachetables d'une durée de moins de trois (3) mois, à partir de la date d'acquisition.

4. ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE

Le conseil d'administration a affecté des actifs nets d'un montant de 782 712 \$ (706 519 \$ en 2024) afin de couvrir le paiement des engagements relatifs aux contributions d'aide pour lesquelles FONDS RADIOSTAR est engagé au 31 août 2025.

FONDS RADIOSTAR

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

5. PLACEMENTS, AU COÛT

	2025	2024
Dépôt bancaire à terme, taux de 5,04 %, échéant en novembre 2026	200 000 \$	200 000 \$
Obligations d'Épargne Placements Québec, taux de 3 %, échéant entre juin 2033 et juin 2034	2 776 683	3 174 898
Parts de capital de la Fédération des caisses Desjardins, au taux de 5,50 %, au coût	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u>3 076 683 \$</u>	<u>3 474 898 \$</u>

6. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

	2025	2024
Parts de fonds communs de placement	<u>7 682 524 \$</u>	<u>9 207 304 \$</u>

7. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs	682 \$	- \$
Salaires à payer	<u>21 060</u>	<u>21 120</u>
	<u>21 742 \$</u>	<u>21 120 \$</u>

FONDS RADIOSTAR

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La **Fondation** a effectué les opérations suivantes avec des entreprises apparentées : contributions des entreprises de radiodiffusion pour un montant de 586 234 \$ (1 623 057 \$ en 2024) et contributions d'aide pour un montant de 703 320 \$ (730 794 \$ en 2024).

Ces entreprises sont considérées comme apparentées en raison du fait que leurs représentants siègent au conseil d'administration du **FONDS RADIOSTAR**. Ces dernières répondent à tous les critères établis par **FONDS RADIOSTAR** et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange.

9. ENGAGEMENTS

Contributions d'aide

FONDS RADIOSTAR présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 782 712 \$ (706 519 \$ en 2024). De cette somme, une portion de 163 640 \$ (62 122 \$ en 2024) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

FONDS RADIOSTAR

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

FONDS RADIOSTAR, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la **Fondation** à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la **Fondation** est principalement lié aux débiteurs.

Pour les montants à recevoir des radiodiffuseurs, l'organisme évalue, de façon continue, les sommes qu'il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur les décisions rendues par le CRTC.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de **FONDS RADIOSTAR** l'exposent au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

FONDS RADIOSTAR est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent **FONDS RADIOSTAR** à un risque de juste valeur. Les dépôts bancaires, le certificat de placement garanti, les obligations ainsi que les parts de capital Desjardins exposent la Fondation à ce risque.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. **FONDS RADIOSTAR** est exposé au risque de prix autre en raison des parts de fonds communs de placement.

FONDS RADIOSTAR

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

11. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En vertu de la proposition, visant à établir le fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne de langue française devenue « **FONDS RADIOSTAR** », présentée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en septembre 2000 et approuvée par ce dernier le 9 novembre 2000, les charges de fonctionnement ne peuvent excéder 10 % des contributions des radiodiffuseurs versées durant l'existence de la **Fondation**. Du mois d'août 2001 jusqu'au 31 août 2025, les charges représentent 9,2 % des contributions.

12. RÉGIME DE RETRAITE

FONDS RADIOSTAR a un régime de retraite à cotisations déterminées qui garantit le paiement de cotisations de retraite à tous les employés qui sont à son emploi depuis plus de trois (3) mois. Les cotisations au régime de retraite sont de 7 % du salaire de base et conditionnelles à la cotisation volontaire de 3,5 % de l'employé. La charge de retraite au montant de 17 655 \$ (17 821 \$ en 2024) est incluse dans les salaires aux résultats.